



La Gazette
de
Saint-Germain-Laval

N°4 - DECEMBRE 2002



De nouveaux jeux pour les enfants de la maternelle

Directeur de la publication : M.C. de Saint-Loup, Maire
Responsable de la rédaction : M. HUSSON, Adjoint à l'Information
Distribution : Mairie de Saint-Germain-Laval
Conception et réalisation : Imprimerie du Confluent
Journal imprimé sur papier recyclé pour préserver l'environnement
N° ISSN 0991-2843



MILAN

*Une équipe
à l'écoute de vos besoins*

MILAN Toute la Déco

9, chemin de halage de l'Yonne
Halte de plaisance
Fg St-Maurice
77130 MONTEREAU
Tél. : 01 64 70 55 52

NOUVEAU !!!

Un rayon TISSU AMEUBLEMENT
avec un service confection

PEINTURE DECORATIVE :
Essuyée, à l'ancienne, stucs, nuagée...

PAPIERS PEINTS : plus de
200 collections de grandes marques

Grand choix de TAPIS, MOQUETTES
PLASTIQUES et PEINTURES
PROFESSIONNELLES avec machine
à teinter et scanner couleur

Mr.Bricolage MONTEREAU

Z.A.C. de la Sucrierie - 77130 MONTEREAU

Tél. : 01 64 32 06 78

Fax : 01 60 96 11 06



ROUTIERE DE L'EST PARISIEN

*Sables - Gravillons - Sablons
Graves - Ciment
Décharge - errassement*

B.P. 335 - Z.I. Rue Robert Moinon - 95193 GOUSSAINVILLE Cedex
E.mail : info@rep-sa.com

Le Cours des Halles Alimentation Générale

Centre Commercial - SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 70 23 72

Ouvert tous les jours :
de 8 h à 13 h et de 14 h à 20 h

Entreprise Européenne de Service et de Maintenance



PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
INDUSTRIEL
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES



J.F. BERMUDEZ

Siège Social

2 bis, rue de la voie Creuse - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL

Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56

Sommaire

EDITORIAL

ACTUALITES :

Compte-rendu du conseil municipal public du 26 septembre 2002

Compte-rendu du conseil municipal public du 28 septembre 2002

Compte-rendu du conseil municipal public du 14 novembre 2002

Révision du POS

Amélioration à l'habitat

Dégradations du cimetière

Règlement d'accès au stade

Transport scolaire

Enquête publique

Collecte des déchets verts

Notre commune : questions-réponses

Inscription sur les listes électorales

Les restos du coeur

VIE LOCALE :

Cérémonie du 11 novembre

Au revoir Bernadette !

Centre de Loisirs

Bilan d'activités du Centre de Loisirs

Concours de maisons décorées

Animation

Echo des clochers

Echo du Rû de l'étang

EN BREF :

Brèves / Etat civil 2002

DOSSIER :

Comment lire vos feuilles d'impôts

VIE ASSOCIATIVE :

Rencontre des Associations

Remise de maillots au club de Foot

Karaté

CESAL Judo

ESL Couture

Ecole de danse

Club de l'Age d'Or

VIE SCOLAIRE :

Nouveaux jeux à la Maternelle

Voyage de l'école du Petit Buisson

LOISIRS ET CULTURE :

Noël en histoire

FCPE Courbeton

INFORMATIONS UTILES :

Editorial



Tous les ans, au mois de décembre, l'heure est au bilan. Je vais donc vous présenter celui de nos actions pour 2002 et vous dire nos prévisions pour 2003.

L'année 2002 a été avant tout celle du redressement des finances communales. C'est une œuvre de longue haleine qui s'étalera sur plusieurs années et dont nous vous tiendrons informés dans la Gazette pour pouvoir mesurer le chemin parcouru.

En nous appuyant sur notre programme d'actions communal, un important travail a été accompli dans trois directions.

1 - Comme vous avez pu le constater, un gros effort a été accompli pour améliorer le cadre de vie et notamment l'entretien de la commune. Pour ce faire, nous avons embauché un agent supplémentaire en 2002 et acquis du matériel performant.

Nos employés ont effectué un nettoyage régulier des trottoirs, caniveaux et espaces verts. Ils ont aussi embelli certains quartiers avec des massifs de fleurs.

Ce travail important sera poursuivi et amélioré en 2003.

2 - Des investissements de proximité ont été réalisés pour améliorer la vie des habitants :

- aménagement des trottoirs des rues de Verdun et du Château de Bicêtre
- réfection d'une partie du chemin des Sables
- amélioration de l'éclairage public
- installation de panneaux publicitaires avec plans de la commune.
- réalisation du columbarium au cimetière.

En 2003, nous continuerons, également, notre action au niveau des investissements.

3 - La troisième direction a permis d'offrir aux enfants des écoles un meilleur cadre de vie :

- à l'école de Courbeton, nous avons réparé l'étanchéité des toits, les menuiseries, repeint les classes de CP abîmées par les intempéries du mois de Juin, la cantine, la salle RASED, l'infirmerie.

- au Petit-Buisson, la chaudière a été changée,
- les enfants de la maternelle bénéficient de jeux dans la cour

- tous les projets pédagogiques ont été financés pour toutes les classes

- nous avons maintenu le transport scolaire des classes élémentaires et maternelles qui concerne chaque jour, environ 150 enfants.

- le prestataire de service des cantines a été changé.

Tout a été pensé pour que les enfants de nos écoles vivent leur scolarité dans les meilleures conditions possibles. Il en sera de même au cours des années à venir.

Nous avons un gros projet qui a enfin pris jour, c'est l'assainissement de Courbeton.

Je peux dire que grâce à la qualité du travail des entreprises, à la patience et à la compréhension des riverains, le chantier avancera normalement jusqu'en 2004.

Les conseillers et moi-même, sommes chaque jour à l'écoute de tous les habitants et retenons toutes les remarques pour aller de l'avant.

Les associations qui sont la vie du village ont reçu les mêmes subventions et nous continuerons à leur apporter le même soutien actif dans l'avenir.

L'année 2003 sera la continuité de 2002 dans toutes les actions que je viens d'énumérer.

Il reste à programmer deux gros dossiers :

- obtenir de la Région son accord pour le « Contrat Régional », ce qui conditionnera la construction du centre de loisirs,
- améliorer la sécurité routière dans certains quartier de notre village.

Je vous convie à la présentation des vœux de la municipalité aux habitants,

**le 17 Janvier 2003
à 18 heures,
à la Salle l'Orée de la Bassée.**

Je vous souhaite un JOYEUX NOEL 2002 et que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de joie, de bonheur et de réussite tant sur le plan familial que professionnel.

Marie-Claude de SAINT LOUP

ACTUALITES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 26 SEPTEMBRE 2002

Etaient présents : Mesdames de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs BAYOL Guy, TYCHENSKY Jean, DUDILLIEU Dany, AUTHIER Bernard, AGUILAR Antonio, MAGNE André, MAYER Daniel, HUSSON Michel, MARTEAU Alain, TRONCY Dany, VERNET Jocelyn, Mesdames MIALON Corinne, CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, BOULANGER Christiane, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

M. HALLART Frédéric, représenté par M. AGUILAR Antonio,
M. GAUTROT Yann, représenté par Mme de SAINT LOUP Marie-Claude,
M. GILLET Gérard, représenté par M. BAYOL Guy,
Mme MAUPLLOT Simone, représentée par Mme BOULANGER Christiane,
M. MARTINEZ Jean-Claude, représenté par Mme MIALON Corinne

Absentes excusées :

- Mme BUROLA Carine
- Mademoiselle KARL Aurore

Madame MIALON a été nommée Secrétaire.

Ordre du jour :

1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2001
Vote à l'unanimité

Vote du Budget Supplémentaire 2002
Section d'Exploitation votée à l'unanimité en équilibre en recettes et en dépenses à : 138.602,93 €

Section d'Investissement votée à l'unanimité en équilibre en recettes et en dépenses à : 722.916,19 €

2 – CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Madame le Maire expose au Conseil que le Conseil Général a accepté, après études techniques du dossier, d'inclure les travaux de voirie afférents à la remise aux normes des réseaux de Courbeton dans un Contrat Triennal dont ils constitueraient les deux premières phases. La troisième opération serait constituée par la réfection de la Rue de la Fontaine Froide qui est la voie préférentielle de liaison entre la partie haute et la partie basse du Village.
Il convient donc de l'autoriser à lancer la procédure pour initier le Contrat et à mandater le Cabinet CERAMO pour les études et l'élaboration du dossier.
Vote à l'unanimité.

3 – 1ère PHASE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – COURBETON

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de lancer la 1ère phase des travaux d'enfouissement des réseaux de Courbeton et de mandater le Cabinet

CERAMO pour assister la Commune dans l'élaboration des contrats de travaux et assurer la direction de l'exécution desdits travaux.

Vote à l'unanimité.

M. AUTHIER indique qu'il s'agit de marchés à prix unitaires avec des métrés établis par la DDE et la DDA ; il faut donc être vigilant et prévoir une provision pour d'éventuels avenants.

4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ABRIS-VOYAGEURS

Madame le Maire expose au Conseil que le Conseil Général, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports en commun, a décidé de favoriser la mise en place d'abris-voyageurs dans les communes.

Dans ce cadre, le Département a décidé de mettre à la disposition de la Commune de Saint-Germain-Laval, quatre abris-voyageurs, objet de la présente convention.

Vote à l'unanimité.

5 – NUMEROTATION DE RUES

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient, en vertu de l'Article L.131-2 du Code des Communes, de procéder à la numérotation des rues nouvellement dénommées, à savoir :

Rue du Bois de Châtillon

Côté pair : 2 – 4

Côté impair : 1 – 3 – 5 – 7 – 9 – 11 – 13

Rue des Trois Noyers

Côté impair : 1 – 3 – 5 – 7 – 9

Chemin des Bachottes « Les Thibaudes »

Côté pair : 2 – 4 – 6

Côté impair : 1 – 3 – 5 – 7

Vote à l'unanimité.

6 – PROJET D'AMENAGEMENT D'AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

Madame le Maire expose au Conseil qu'à la demande du Préfet, le Conseil Municipal doit donner son avis sur le schéma département d'accueil pour les gens du voyage élaboré en concertation avec tous les services de l'Etat, le SIEP, le Conseil Général, ...

Le Conseil émet l'avis suivant :

Il paraît souhaitable :

- que les investissements prévus pour réaliser les aires de stationnement soient entièrement supportés par l'Etat, en d'autres termes, que les travaux et études afférentes ne coûtent pas un centime à la Commune ou à la Communauté de Communes concernée.

- que les aménagements prévus soient faits à moindre coût et voir si cela fonctionne,

- que les coûts de fonctionnement de ces aires soient non seulement couverts par les redevances perçues auprès des utilisateurs et par les subventions de l'Etat, mais que la Commune concernée puisse dégager un bénéfice qui compenserait en quelque sorte les contraintes qui lui sont imposées. On pourrait ainsi imaginer un supplément de la redevance, l'institution d'une taxe communale basée sur le taux d'imposition de la taxe d'habitation.

- que les procédures judiciaires soient encore plus simplifiées que le dispositif imaginé dans le schéma :

➤ Des aires de stationnement existent. Il est donc interdit de stationner ailleurs.

➤ En cas de constat, le Maire est autorisé directement à requérir la force publique pour obtenir sur le champ le départ des contrevenants.

Vote à l'unanimité.

7 – FACTURE LUDOPARC

Vote, à l'unanimité, pour imputer au compte 2138 – Autres constructions - Section Investissement, la somme de 8.877,48 euros correspondant à la mise en place d'un sol coulé permettant de recevoir les jeux de l'Ecole Maternelle, objet de la facture annexée n° 3786 du 16/09/2002 de LUDOPARC SA – Parc d'Activités du Petit Nanterre – 131-151 Rue du 1er Mai – Bâtiment 1 – 92737 NANTERRE Cédex.

8 – FACTURE SCM

Vote, à l'unanimité, pour imputer au compte 2128 – Autres agencements et aménagements - Section Investissement, la somme de 2.008,78 euros, objet de la facture annexée n° 495/2 du 29/06/2002 de S.C.M. – Départementale 28 – 77130 VARENNES SUR SEINE.

9 – MODIFICATION DE LA REGIE – ECOLE DE DESSIN

Il convient de modifier la régie de l'Ecole de Dessin afin de fixer une participation pour un forfait-fournitures à 23 € pour l'année scolaire ; ce forfait fournitures sera versé avec le 1er mois ou le 1er trimestre des cotisations.

Vote à l'unanimité.

10 – REGIE D'AVANCES – ECOLE DE DESSIN

Madame le Maire expose la nécessité - pour faciliter la gestion matérielle de l'Ecole de dessin de créer une régie d'avances auprès de l'Ecole Municipale d'Arts et Loisirs.

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment, l'article 18,

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU le décret 1259 du 29 décembre 1997, relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

VU l'arrêté du 28 Mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 Septembre 2002.

PROPOSE :

- D'instituer une régie d'avances auprès de l'Ecole Municipale d'Arts et Loisirs pour la gestion matérielle de l'école de dessin. Cette régie est installée à la Mairie de SAINT GERMAIN LAVAL.

- La régie paie les dépenses suivantes : factures de fournitures et petits matériels, frais de transports, de billetterie, de vernissage, fournitures et frais divers, etc

- Le montant mensuel maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à trois cent cinq euros (305).

- Le régisseur verse auprès du trésorier, la totalité des justificatifs des opérations de dépenses au plus tard deux mois après l'encaissement de l'avance.

- Le régisseur n'est pas soumis à cautionnement.

- Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

- Le Maire et le Comptable de la Recette Perception de la Grande-Paroisse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Vote à l'unanimité.

11 – FRAIS DE SCOLARITE 2001/2002

Madame le Maire expose qu'il convient de fixer les frais de scolarité des élèves résidant sur la Commune

et fréquentant les établissements extérieurs à la Commune et, inversement, au titre de l'année 2001/2002.

L'Amicale des Maires du Canton a délibéré sur cette question et a préconisé une participation de 198,18 €. Il est donc proposé aux Membres du Conseil Municipal de s'aligner sur la somme de 198,18 € pour :

- rembourser aux communes extérieures les frais scolaires des enfants de Saint-Germain-Laval qui y sont scolarisés,

- demander aux communes d'origine, le remboursement des frais relatifs à leurs enfants scolarisés dans nos groupes scolaires,

- de fixer la participation à 198,18 € par élève.

Vote à l'unanimité.

12 – CONVENTION CHEQUES VACANCES

Le Conseil AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à signer la convention prestataire Chèques-Vacances passée avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances pour les chèques utilisés par les familles en règlement du coût de la participation de leurs enfants aux activités du Centre de Loisirs.

13 – CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de faire intervenir la Commission d'Ouverture des Plis en cas de nouvelle délégation ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Cette Commission comporte, outre le Maire, 3 membres titulaires élus parmi les Conseillers Municipaux. Elle compte autant de suppléants que de titulaires, élus également parmi les Conseillers Municipaux, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel (Article D.1411.3 DU CGCT).

ELECTION DES TITULAIRES

La liste déposée est la suivante :

Liste 1 :

- Monsieur AUTHIER Bernard
- Monsieur TYCHENSKY Jean
- Monsieur GILLET Gérard

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

Nombre de voix Liste 1

21 21

Sont élus :

- Monsieur AUTHIER Bernard
- Monsieur TYCHENSKY Jean
- Monsieur GILLET Gérard

ELECTION DES SUPPLEANTS

La liste déposée est la suivante :

Liste 1 :

- Monsieur HALLART Frédéric
- Monsieur TRONCY Dany
- Monsieur MAGNE André

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

Nombre de voix Liste 1

21 21

Sont élus :

- Monsieur HALLART Frédéric
- Monsieur TRONCY Dany
- Monsieur MAGNE André

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public.

M. NOIRAULT se pose des questions quant à la participation que devraient donner les Gens du Voyage, car ces personnes ont peu de ressources et c'est la raison pour laquelle ils font du camping sauvage.

M. LOURDEL indique que, lors de leur passage à Montereau, ils ont payé.

M. ERMANDSKI demande qui va prendre en charge le nettoyage, l'entretien et le ramassage des ordures après leur passage.

Mme DURAND indique qu'il faut des aires de stationnement, mais le tarif indiqué lui paraît très important.

M. TYCHENSKY répond que le coût d'environ 22.000 € correspond au coût global d'installation pour un emplacement (électricité, eau, aménagement de l'emplacement, ...).

Mme DURAND estime tout de même que ce coût est très important.

Mme de SAINT LOUP rappelle à l'Assemblée présente que Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne demande un avis de tous les Conseils Municipaux de la Seine-et-Marne afin de mettre en place la 2ème partie de ce schéma départemental d'aires d'accueil. Elle précise que la Commune de Saint-Germain-Laval n'est pas touchée par l'implantation de ces structures.

M. MAYER JérémY souhaite savoir pour quelles raisons le Stade de Pontville va être fermé. Comment cela va-t-il se passer, car il avait l'habitude d'aller jouer sur le terrain de foot le soir.

Mme le Maire indique que l'arrêté de fermeture du Stade de Pontville date de 1985 ; date à laquelle le Maire avait pris un arrêté pour réglementer les accès au Stade. Cet arrêté a été ressorti car il a été constaté que tout le monde y avait accès : vélos, mobylettes, chiens, personnes étrangères aux clubs, ..., de trop nombreuses dégradations y étaient constatées régulièrement (panier de basket arraché, clôtures du tennis détériorées, banc volé, chaises cassées, ...). Ce week-end, le terrain de foot du fond a été labouré. Durant plusieurs jours, l'éclairage a fonctionné toute la nuit. Pour l'instant, la décision a été prise de fermer à clé les portes du Stade.

M. MAGNE précise que logiquement seules les personnes en possession d'une licence peuvent accéder aux terrains de foot ou aux terrains de tennis.

Mme le Maire rappelle que, lors des réunions avec les Jeunes, il avait été décidé de ne laisser jouer que sur le stabilisé les jeunes qui y auraient été autorisés.

M. LOURDEL indique que ce problème dure depuis des années et que même les portes fermées, les jeunes passent par-dessus les portes.

Mme le Maire tient à préciser que ce système fonctionne sur les autres communes, alors pourquoi sur Saint-Germain-Laval cela ne fonctionne-t-il pas ?

M. LOURDEL demande où doivent se rendre les propriétaires des chiens, s'ils ne peuvent plus aller sur le Stade.

Mme le Maire indique qu'il y a suffisamment de places sur les bords de Seine.

M. LOURDEL précise que le chemin de GR n'est pas entretenu et qu'il n'est pas praticable partout.

M. MAGNE répond que ce nettoyage est à l'étude, car effectivement la partie allant de la Mairie jusqu'au Stade est très encombrée. Par ailleurs, il précise qu'avec l'arrivée de l'Intercommunalité, certains aménagements, comme un parcours de santé, sont à l'étude.

Mme BOULANGER tient à ajouter que, durant cet été, les employés ont beaucoup travaillé dans les écoles et, de ce fait, n'ont pu nettoyer certaines parties de la Commune, comme le GR.

M. MAYER J. demande pour quelles raisons les portes des côtés d'accès au Stade ont été scellées.

M. MAGNE indique de l'entrée principale du Stade est située sur le RD 18 Route de Provins.

M. MAYER J. trouve dommage car les portes de côté étaient pratiques. Ne pouvait-on mettre des barrières en vis-à-vis et ne pas les supprimer ?

M. MAGNE répond que cela n'était pas possible pour des raisons de sécurité.

M. NOIRAULT intervient en indiquant qu'auparavant ces portes étaient ouvertes le matin et fermées le soir. Elles servaient lors des matchs et permettaient aux organisateurs de faire payer les entrées pour ceux qui empruntaient ces passages.

M. MIALON indique que lorsqu'ils vont jouer sur le terrain, ils y restent jusqu'à 21h, voire 22h30.

Mme de SAINT LOUP propose de leur donner une clé pour qu'ils puissent fermer, mais qu'ils doivent jouer uniquement sur le terrain stabilisé et fournir une liste des jeunes qui sont avec eux.

M. MAYER J. souhaite savoir si la décision de fermeture de portes orange est définitive, car cela pose un problème pour les plus jeunes qui doivent faire le tour et entrer par la Rue de Provins.

M. ERMANDSKI tient à préciser qu'il faut obliger les parents à se responsabiliser et surveiller leurs enfants afin d'éviter qu'ils ne passent pas par-dessus le grillage.

M. LOURDEL souhaite connaître le coût de revient pour le changement du sable au Centre de Loisirs.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une dépense d'environ 200,00 F, tous les quinze jours durant l'été.

Mme DURAND indique que vers l'étang des Barbeaux, il n'y a plus de porte. Il serait souhaitable qu'elle soit remise rapidement.

Mme le Maire répond que la demande va être faite au propriétaire.

M. NOIRAULT souhaite connaître le nom de l'association qui organise la Course de Côte de Tréchy.

Mme le Maire indique qu'il s'agit de l'ASA MELUN.

M. NOIRAULT fait remarquer que cela nous coûte, mais que rien n'est donné en retour.

Mme le Maire répond qu'il n'y a que deux courses de ce type en Ile-de-France.

M. TYCHENSKY indique que la remarque est judicieuse et qu'il faut chercher une retombée pour la Commune. Cela est à voir avec l'Association.

M. NOIRAUT tient à préciser qu'auparavant le Comité des Fêtes de l'époque percevait une petite subvention lors de cet événement.

M. MARTEAU indique que la Caisse des Ecoles pourrait en être le bénéficiaire.

M. ERMANDSKI souhaite savoir à quel moment les travaux de Courbeton vont débiter.

Mme le Maire répond que les Lundi 30 Septembre et Mardi 1er Octobre aura lieu la mise en place des cabanes de chantier, les Mercredi 2 et Jeudi 3 les travaux d'installation du collecteur, et que le Lundi 07 Octobre les travaux devraient débiter.

M. MAYER J. demande s'il est possible de dire aux responsables du Club de Foot qu'ils ont l'autorisation de la Mairie pour jouer sur le stabilisé afin de ne pas avoir de problèmes.

M. BAYOL demande pour quelles raisons ils ne souhaitent pas alors adhérer au Club de Foot.

M. MIALON répond que cela ne leur convient pas, car ils n'ont pas les mêmes horaires.

Mme DURAND tient à préciser que les enfants se sont améliorés dans leur comportement, surtout au niveau du civisme dans les transports urbains.

Mme le Maire lui propose de faire un article pour la Gazette à ce sujet.

M. LOURDEL souhaite savoir où en est la pose des panneaux d'affichage.

M. MAGNE répond que les panneaux sont en commande. Dans le courant du mois d'octobre, ils devraient être implantés avec, sur une face, un plan et sur l'autre face, une publicité.

M. LOURDEL demande pourquoi il n'y a pas de bandes vertes comme sur le rond-point pour signaler la piste cyclable.

Mme le Maire répond que sur ce point, la Commune n'a rien décidé, cela a été imposé.

M. ERMANDSKI demande s'il est possible d'installer un ralentisseur au rond-point du CFA.

Mme le Maire indique que cela n'est pas possible et que, par ailleurs, le rond-point du CFA appartient à la Commune de Montereau et qu'il est situé sur une Départementale.

Séance levée à 22h35

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 28 SEPTEMBRE 2002

Etaient présents : Mesdames de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs BAYOL Guy, TYCHENSKY Jean, GILLET Gérard, DUDILLIEU Dany, AUTHIER Bernard, AGUILAR Antonio, MAYER Daniel, MARTINEZ Jean-Claude, HUSSON Michel, MARTEAU Alain, HALLART Frédéric, VERNET Jocelyn, Mesdames MIALON Corinne, CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, BOULANGER Christiane, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

M. MAGNE André, représenté par M. BAYOL Guy
M. TRONCY Dany, représenté par M. MARTEAU Alain

Absents excusés :

- Mme BUROLA Carine
- Mademoiselle KARL Aurore
- Madame MAUPLOT Simone
- Monsieur GAUTROT Yann

Monsieur HALLART Frédéric a été nommé Secrétaire.

Madame le Maire souhaite faire une information avant de commencer l'ordre du jour du présent conseil public :

« Concernant les terrains vendus pour Monsieur MICHEL, les permis de construire (3 maisons pour l'un et deux maisons sur l'autre) ont été refusés car ces projets peuvent compromettre le PLU, actuellement en cours.

Il va falloir étudier la qualité paysagère de l'ensemble, limiter l'intensité des constructions, ne pas ouvrir le mur de façon importante et procéder à un accès par lot en des points bien précis.

Des dispositions devront donc être prises pour conserver le caractère du site tout en maintenant une construction modérée et de qualité.

Si une nouvelle demande est déposée sur ces terrains, la Commune déposera un sursis à statuer dans l'attente de décisions prises définitivement dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). »

1 – AVENANT N° 3 – CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose au Conseil que :

VU l'Article L-411-2a du CGCT,

VU l'échéance du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif passé avec la Lyonnaise des Eaux France est fixée au 30 Septembre 2002,

VU l'avis de la Commission d'Ouverture des Plis, il est proposé de prolonger le contrat de délégation du Service Public de l'assainissement collectif jusqu'au 30 Septembre 2003, afin de disposer d'un délai suffisant pour mener à bien la procédure de remise en concurrence du contrat d'affermage, dans les meilleures conditions.

Madame le Maire présente à ces fins l'Avenant n° 3 au contrat et porte à la connaissance de l'Assemblée délibérante l'avis de la Commission d'Ouverture des Plis.

Vote à l'unanimité.

2 – MISSION D'ASSISTANCE-CONSEIL DE LA D.D.A.F.

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de recourir à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) de Seine-et-Marne pour la mise en œuvre d'une procédure « SAPIN » en vue de la passation d'un contrat de délégation (affermage) du Service Public de l'Assainissement Collectif.

Le montant de cette prestation est de 6.600,00 € HT, soit 7.893,60 € TTC.

Vote à l'unanimité.

Séance levée à 14h50.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2002

Etaient présents : Mesdames de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs BAYOL Guy, TYCHENSKY Jean, GILLET Gérard, DUDILLIEU Dany, AUTHIER Bernard, AGUILAR Antonio, MARTINEZ Jean-Claude, HUSSON Michel, MARTEAU Alain, HALLART Frédéric, Monsieur TRONCY Dany, Mesdames CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, BOULANGER Christiane, MAUPLOT Simone, Monsieur GAUTROT Yann formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté :

M. MAGNE André, représenté par M. BAYOL Guy

Absents excusés :

- Mme BUROLA Carine
- Mademoiselle KARL Aurore
- Madame MIALON Corinne
- Monsieur MAYER Daniel
- Monsieur VERNET Jocelyn

Monsieur GAUTROT Yann a été nommé Secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance et indique qu'un point va être fait sur le Plan Local d'Urbanisme. Elle cède la parole à M. GILLET.

Vous pouvez lire le détail des informations dans les pages suivantes.

Ordre du Jour :

1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES – Transfert des biens meubles et immeubles – Assainissement et Voirie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

- la Commune de Saint-Germain-Laval a demandé son adhésion à la Communauté de Communes des Deux Fleuves, par délibération du 27 Juin 2002, sur la base des statuts de cette Communauté qui prévoit notamment l'exercice par celle-ci des compétences : développement économique, aménagement de l'espace, tourisme, eau, assainissement, voirie,
- les Communes de Montereau Faut Yonne, Cannes Ecluse, Varennes sur Seine, Esmans, La Grande Paroisse, La Brosse Montceaux, Forges, Laval en Brie, Salins ont effectué la même démarche,
- les Communes de Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Barbey et Courcelles en Bassée, membres de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, ont donné un avis favorable à cette adhésion,
- le Conseil Communautaire de la Communauté des Deux Fleuves s'est également prononcé favorablement,
- toutes ces délibérations ont été communiquées à la Préfecture de Seine-et-Marne qui doit prendre, avant le 31 Décembre 2002, un arrêté d'extension du périmètre de la Communauté de Communes des Deux Fleuves englobant les 14 Communes concernées.

Il convient donc par convention :

- de mettre à la disposition de la Communauté de Communes des Deux Fleuves les biens mobiliers et immobiliers que Saint-Germain-Laval possède avant son entrée à la Communauté et nécessaires à cette dernière pour l'exploitation du service de l'Assainissement – Eaux usées et Eaux pluviales, pour

l'entretien du réseau Voirie et pour la création de la Zone d'Activités de Merlange à compter du 1er janvier 2003,

- que tous ces biens restent propriété de la Commune à l'exception du terrain de la Zone d'Activités de Merlange qui sera transféré en pleine propriété,

- que ces mises à disposition s'effectuent à titre gratuit ; la Communauté de Communes des Deux Fleuves reprenant au 1er Janvier 2003 en contre partie les emprunts au capital restant dû concernant l'ensemble des mises à disposition.

Le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire ou son délégataire à signer, avec le Président de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, les conventions de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers, ainsi que l'acte notarié de transfert, à l'uro symbolique, en toute propriété de la Zone d'Activités de Merlange.

2 – Signature du contrat pour le Service de Transport d'Elèves avec INTERVAL

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer le contrat avec la Société INTERVAL pour le service de transport routier réservé aux élèves des écoles élémentaires et maternelle de Saint-Germain-Laval pour l'année 2002/2003.

3 – Convention d'aide aux particuliers pour le branchement privatif de l'Assainissement Cité de Courbeton

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement (EU) de la Cité de Courbeton, la Commune a demandé à l'Agence de Bassin Seine Normandie de subventionner le raccordement privatif des riverains au nouveau réseau. L'Agence de Bassin a accepté le principe de cette subvention à hauteur de 45% d'un montant de dépenses plafonné à 1.800 euros par pavillon à raccorder, qui doit encore recevoir l'aval de la Commission adhoc.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer avec l'Agence de Bassin, la Convention accordant la subvention à la Commune et fixant les modalités de paiement aux riverains dès que la Commission aura fait connaître son accord. Vote à l'unanimité.

4 – Convention avec la Communauté de Communes de Moret Seine-et-Loing pour la mise à disposition des équipements de la piscine de Vernou

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer cette convention pour l'année scolaire 2002/2003.

5 – Frais de scolarité 2002/2003

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer les conventions et décide de s'aligner sur la somme de 210.00 € pour :

- rembourser aux Communes extérieures les frais scolaires des enfants de Saint Germain Laval qui y sont scolarisés,
- demander aux Communes d'origine, le remboursement des frais relatifs à leurs enfants scolarisés dans nos groupes scolaires,
- de fixer la participation à 210,00 € .

6 – Participation au titre du fonctionnement 2002 de la Mission Locale

Madame le Maire cède la parole à M. BAYOL. M. BAYOL souhaite faire un rappel quant au rôle de

la Mission Locale. Cet organisme regroupe les 23 Communes dites du bassin économique de Montereau. Le Président en est Monsieur Yves JEGO, actuel Député Maire de Montereau, et le Directeur, Monsieur Bernard METAY, Maire de La Brosse Montceaux.

La Mission Locale a pour but d'aider les jeunes de 16 à 25ans à résoudre les problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en leur proposant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elle lutte contre l'exclusion des jeunes, sous toutes ses formes, en s'attachant également aux problèmes de logement, de santé, de transport, de justice voire de loisirs. L'insertion professionnelle ne peut réussir sans que soient résolus les multiples problèmes que rencontrent les jeunes dans leur vie sociale.

La Mission Locale assure une permanence en Mairie de Saint-Germain-Laval un mercredi sur deux de 14h à 17h.

A titre de bilan, quelques chiffres de l'exercice 2001 : pour Saint-Germain-Laval 65 jeunes ont été inscrits, répartis en 31 hommes et 34 femmes. Au niveau des 23 Communes, 187 CDI, 161 CDD, 12 CES, 7 contrats d'apprentissage, 44 contrats de qualification.

Pour l'année 2001, la participation financière de la Commune s'élevait à 1 F./habitant, soit 2.744,00 F. ou 418,32 euros. Thoury-Ferrottes et Saint-Germain-Laval étaient les deux seules Communes à verser une somme aussi dérisoire. A titre d'exemple, Montereau versait 17,26 F./habitants, Salins 6,40 F., La Brosse Montceaux 8,22 F., ... Un nouveau mode de calcul a été institué pour établir progressivement une certaine équité entre les différentes communes. Ce nouveau calcul porte notre participation pour 2002 à 3.957,34 euros, soit 1.44 € (9.46 F.).

A la suite de notre Conseil de travail, nous avons estimé d'une part que cette participation a subi une trop forte augmentation et nous avons proposé de la ramener à 2.195,20 €, soit 0.80 €. La 2ème proposition est que cette participation soit prise en charge par le CCAS, qui est l'organisme chargé du social. Proposition acceptée à l'unanimité.

7 – Signature d'un avenant – Convention de Fourrière – Révision tarif au 1er Janvier 2003

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer l'avenant pour la convention de fourrière – révision du tarif au 1er Janvier 2003 – portant le montant à 0.26 € par an et par habitant.

8 – Gratification de fin d'année 2003

Le Conseil décide, à l'unanimité, de reconduire comme l'année précédente à l'ensemble du Personnel Communal une gratification de fin d'année d'un montant de 725,00 euros, vu le Décret 2002-203 du 14/02/2002 portant revalorisation de 0,6% à compter du 1er/03/2002 et le Décret 2002-1295 du 24/10/2002 portant revalorisation de 0,7% à compter du 1er /12/2002 des traitements des personnels civils et militaires, et des personnels des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics d'Hospitalisation, chacun des employés rémunérés par la Communes (non-compris les agents d'animation non-titulaires du Centre de Loisirs). La dépense sera prélevée sur les articles 6411 et 6413 du Budget de l'exercice en cours.

9 – Décisions modificatives au Budget 2002

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2002 de la Commune comme suit :

Section de Fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général

6228 - Divers -12.785,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

6411 – Personnel titulaire+12.785,00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

6574 – Subv. Fonct. Organ. Droit Privé -950,63 €

Chapitre 66 – Charges financières

6611 – Intérêt des emprunts, dettes +950,63 €

Section d'Investissement

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts

1641 – Emprunts en unités monétaires +2.232,57 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

231 – Frais d'études -2.232,75 €

10 – Affaires et questions diverses

Convention avec le Club de Lutte de Forges

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer une convention pour l'année scolaire 2002/2003 avec le Club de Lutte de Forges en vue de l'utilisation de la Salle Sportive de Courbeton, moyennant la somme de 230,00 € à titre de dédommagement.

Service Public d'Assainissement Collectif – Affermage

Madame le Maire rappelle au Conseil les obligations de la Collectivité en matière de gestion du Service public d'eau potable ou d'assainissement : depuis l'adoption de la loi n° 93-122 dite « Loi Sapin » du 29 Janvier 1993 portant prévention de la corruption et transparence de la vie économique et des procédures publiques (transposée dans le Code Général des Collectivités Territoriales – C..G.C.T. – sous les articles L.1411-1 à 1411-18), la passation de tout nouveau contrat de délégation de services publics est soumise à une procédure de mise en concurrence décrite par cette loi. Préalablement à une telle procédure, le Conseil Municipal doit prendre position sur le principe, le mode de délégation et en définir les caractéristiques principales (Art. L.1411-4 du C.G.C.T.).

A cet effet, Madame le Maire présente à l'Assemblée un rapport qui comprend :

- présentation du Service Public d'Assainissement (aspects techniques et financiers) de la Commune,
- présentation de la délégation de service public et comparaison avec la régie,
- dispositions principales (points clés) du projet de cahier des charges pour l'exploitation de son service public d'assainissement collectif.

Le Conseil décide, à l'unanimité, du principe de la délégation de son service public d'assainissement collectif sous la forme de l'affermage, autorise Madame le Maire ou son délégataire à engager la procédure SAPIN correspondante, approuve les dispositions principales du projet de cahier des charges pour l'exploitation de son service public d'assainissement collectif.

Madame le Maire souhaite faire un point quant aux événements qui se sont produits au Cimetière de Saint-Germain-Laval le 25 Octobre dernier entre 14h et 15h. En effet, le Cimetière a subi de graves dégâts : une cinquantaine de tombes ont été dégradées (plaques cassées, vases cassés, statues arrachées, ...) et une tombe a été profanée. Il n'y a pas de mots assez forts pour qualifier ce type d'agression.

Les Services de Police sont intervenus et diligents une enquête.

Suite à ces événements, Madame le Maire indique qu'elle a décidé de fixer des horaires d'ouverture pour ce lieu, à savoir de 8h à 17h. Un arrêté réglementaire sera pris prochainement en ce sens.

Madame le Maire passe la parole à M. BAYOL qui souhaite faire un rapide bilan quant à la fréquentation du Centre de Loisirs cet été.

Cet été, l'activité du Centre de Loisirs Nathalie s'est déclinée en trois axes :

- le Centre, sur place au Stade de Pontville,
- les mini-séjours de 5 jours pour les pré-ados sur les bases de loisirs de la région,
- les Centres de vacances en bord de mer.

En ce qui concerne le Centre sur place, Juillet a vu une fréquentation moyenne de 57 enfants par jour ce qui représente 1326 journées enfants. En Août, la moyenne était de 51 enfants par jour, soit 1126 journées enfants.

Un seul mini-séjour a été organisé à Buthiers. 12 pré-ados ont été inscrits soit 60 journées enfants.

Deux camps de vacances en bord de mer ont vu 12 enfants inscrits en Juillet et autant en Août.

Quelques réflexions sur ces chiffres : le Centre sur place affiche complet et les structures actuelles ne permettent pas un remplissage plus grand. 2ème observation : cette grande fréquentation indique bien que le Centre de Loisirs Nathalie répond à un besoin de la population.

La fréquentation du mini-séjour à Buthiers peut paraître faible, mais une douzaine de pré-ados est suffisante pour ce type de séjour. Il faut noter que n'ayant pas eu d'autres candidats, il n'y a pas eu d'autres séjours d'organiser. C'est là un phénomène de société où l'on voit nos pré-ados s'émanciper de plus en plus de ces structures organisées ; ce qui explique la faible participation.

Enfin pour les Centres de vacances, une nouvelle organisation a été mise en place. Nous avons confié cette organisation à la FOCEL libérant ainsi nos employés des Services Techniques d'une charge qui devenait trop pénalisante pour la Commune. L'expérience sera reconduite en 2003 avec des séjours plus longs pour permettre aux enfants de pouvoir mieux s'intégrer.

La parole est donnée au public.

M. HAAS-FRANGI souhaite savoir si la subvention accordée par l'Agence de Bassin concerne à la fois les travaux d'assainissement et d'eau potable

M. TYCHENSKY répond qu'elle ne concerne que les travaux d'assainissement.

M. HAAS-FRANGI souhaite savoir où en est l'appui juridique de la Centrale pour les problèmes de factures d'eau potable.

Mme de SAINT LOUP informe l'assemblée qu'il n'y aura plus besoin de cet appui juridique, dans la mesure où la Lyonnaise des Eaux a accepté d'établir des factures en fonction des relevés de compteurs effectués par la Sté PROXIMA. Chaque particulier va donc prochainement recevoir une facture de la Lyonnaise.

M. VAN DER HAEGEN demande où en est la demande de classement de l'Eglise.

M. GILLET indique que ce dossier est en cours. Les représentants des Bâtiments de France sont venus la semaine dernière. Nous devons également prendre contact avec le CAUE. Dans le cadre de la révision du POS, il faudra inscrire certains points, comme le mur

d'enceinte. Nous avons donc des pistes de travail qu'il nous faut suivre avec ces partenaires.

M. VAN DER HAEGEN demande si l'Eglise sera classée ou inscrite.

M. GILLET répond que, pour le moment, il faut attendre la décision des Bâtiments de France.

M. TYCHENSKY ajoute qu'inscrite ou classée, l'Eglise bénéficiera des mêmes protections.

M. AUTHIER fait remarquer qu'en fonction de la décision des Bâtiments de France, des contraintes seront imposées aux riverains notamment sur un certain périmètre lors de la réhabilitation de leur habitation, la réfection de leur toiture ou la mise en place de constructions nouvelles.

M. VAN DER HAEGEN précise que si l'Eglise est classée, la Commune pourrait bénéficier de subventions pour faire des travaux.

M. TYCHENSKY indique en effet que des travaux seront à prévoir pour l'Eglise et qu'un classement ou une inscription n'aurait pas la même incidence sur le financement de ces opérations.

M. AUTHIER fait remarquer que 80% des communes n'ont pas leur Eglise classée et qu'elles ont pu réaliser des travaux de réhabilitation au travers d'un Contrat Rural.

Mme le Maire tient à indiquer qu'en ce qui concerne les permis de construire sur les deux terrains jouxtant l'Eglise, un sursis à statuer a été prononcé dans l'attente de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme. M. Lerche indique qu'il a fait effectuer un bornage de sa propriété et il serait propriétaire de la moitié de la Rue de la Fosse aux Oiseaux. Il souhaite avoir des explications.

Mme le Maire indique qu'elle ne peut répondre à sa question et lui demande de prendre rendez-vous pour régler cette affaire.

M. LERCHE souhaite savoir où en est le projet de plantation à la place du sapin qui a été coupé.

M. TYCHENSKY indique que cette opération est prévue.

Mme BOUMAZA souhaite savoir pour quelles raisons la Mairie a décidé de fermer les portes du Stade de Pontville.

Mme le Maire répond que ces dispositions ont été prises afin de limiter le nombre de personnes qui se rendaient sur le Stade. En effet, régulièrement, il y avait des vélos, des mobylettes, des scooters sur les terrains en herbe, des chiens qui allaient faire leur besoin dans le bac à sable des enfants ou sur les terrains, des personnes qui jouaient sur tous les terrains. La décision a été prise d'autoriser les jeunes à jouer uniquement sur le terrain du fond ou sur celui jouxtant le Club House.

M. GILLET précise que logiquement seules les personnes licenciées sont autorisées à jouer sur des terrains de football. De plus, il faut protéger nos installations de tout acte de vandalisme.

Mme le Maire tient à ajouter que la fermeture du Stade existe depuis 1985, M. MASTELINCK, Maire à cette époque, avait pris un arrêté indiquant que l'entrée principale se faisait par la Rue de Provins. Il a été décidé de condamner les portes des côtés pour obliger les enfants à passer par cette entrée principale. Par ailleurs, dès que nos finances nous le permettront, une remise en état du grillage sera effectuée (coût de l'opération environ 100.000,00).

M. HALLART fait remarquer qu'il faut également penser aux gens qui résident dans ces quartiers et qui devaient subir des va-et-vient incessants de mobylettes, de vélos,...

Mme DURAND tient à remercier les employés municipaux pour avoir coupé les arbres en limite de sa propriété. Elle ajoute qu'en ce qui concerne les décisions prises pour le Stade, cela était tout à fait normal et que les parents devraient surveiller un peu plus leurs enfants. En effet, elle a pu constater le week-end dernier que des enfants avaient installé des poutrelles sur le Rû de l'Étang et passaient dessus pour se rendre en vélo de cross sur les terrains du stade. Mme DURAND fait remarquer qu'il y a d'autres façons de s'amuser que de détériorer les biens publics.

M. LOURDEL indique qu'il a observé la piste cyclable et qu'il ne voit pas comment les cyclistes peuvent emprunter la piste à la hauteur du cimetière.

Mme le Maire répond qu'elle a reçu, à ce sujet, l'Association Vélo Sud 77. Ces représentants lui ont indiqué qu'ils regrettent de ne pas avoir été consultés lors de la préparation de ce projet. En conséquence, ils vont nous faire des propositions d'aménagement que nous transmettrons à la DDE.

M. LOURDEL signale que certains arbres cachent des panneaux de signalisation. Par ailleurs, il indique qu'un des panneaux de publicité est très mal implanté sur le CD 403.

Mme le Maire répond que la coupe des branches d'arbres gênant la visibilité des panneaux est prévue. En ce qui concerne l'implantation du panneau, ce problème sera étudié.

Mme BOUMAZA souhaite savoir si la Salle du Rû de l'Étang est de nouveau accessible à la location.

Mme le Maire indique qu'en effet, le Conseil Municipal est revenu sur sa décision et loue de nouveau cette salle qui est très demandée.

Mme BOUMAZA s'étonne qu'il n'y a pas eu d'autres séjours à Buthiers.

M. BAYOL répond qu'il n'y a pas pu avoir d'autres séjours, le nombre d'inscrits étant insuffisant.

M. HAAS-FRANGI demande qui aura la compétence des eaux pluviales dans le cadre de la mise à la disposition de l'Intercommunalité de la voirie, de l'assainissement, de l'eau potable.

M. TYCHENSKY répond qu'en ce qui concerne Courbeton uniquement, le réseau d'eaux pluviales étant à 80% dans les parties privatives, la Commune conservera cette compétence, sauf si la Communauté de Communes tient à la récupérer.

Mme DURAND souhaite savoir à qui incombe l'entretien des bords de Seine.

M. GILLET indique que par rapport à la rive, les voies navigables doivent procéder à l'entretien sur 5 mètres de large, le reste étant à la charge de la Commune.

Mme DURAND fait remarquer que les bords de Seine représentent un attrait touristique certain. La Communauté de Communes aura-t-elle une action en ce sens ?

Mme le Maire répond qu'effectivement c'est un sujet qui est mis à l'ordre du jour de l'Intercommunalité.

Mme DURAND souhaite savoir à quelle personne s'adresser en cas de problèmes sur les lignes de trans-

ports SIYONNE.

Mme le Maire répond qu'il faut s'adresser à M. ALBOUY-GUIDICELLI ou bien faire une lettre qu'elle transmettra au SIYONNE.

M. DESCLOUX souhaite savoir à qui appartient le numéro 3 de leur rue, car il n'y a pas de maison.

M. GILLET répond que ce numéro correspond à une parcelle.

M. BONDY souhaite connaître la classification des deux terrains situés à côté de la propriété de M. HALLART.

Mme le Maire répond qu'ils sont dans la zone NBa.

M. LOURDEL souhaite savoir si la Commune est touchée par les 20% de constructions au titre des logements sociaux.

Mme le Maire répond que la Commune a déjà atteint ce pourcentage.

M. GUERINEAU souhaite avoir des explications quant à une de ces parcelles qui est indiquée sur des aménagements futurs.

Mme le Maire indique qu'il ne s'agit que d'une proposition et qu'il n'y a rien de décider aujourd'hui.

M. CHARRAIRE demande où en est le résultat de l'enquête pour le sens de circulation de la Rue de Verdun.

M. GILLET indique que les résultats paraîtront dans la prochaine Gazette. 20 personnes ont répondu : 14 ont choisi le sens Tréchy -> Bourg, 5 Bourg-> Tréchy, 1 opposé au projet.

Mme DURAND souhaite savoir, lors du passage des monstres, comment sont recyclés les appareils ménagers comme les réfrigérateurs ?

M. AUTHIER répond qu'en règle générale, les déchetteries ont très peu d'appareils de ce type, car ils sont systématiquement récupérés par des particuliers qui se sont spécialisés dans ce type de recyclage.

Mme DESCLOUX indique qu'il y a de nombreux trous sur le parking du Stade de Pontville.

Mme le Maire répond que le nécessaire sera fait prochainement.

M. BONDY signale les gros problèmes de stationnement dans son quartier, notamment à la hauteur de la Place Jean Jaurès.

Mme le Maire indique qu'une solution devrait voir le jour et demande aux habitants de ce quartier de patienter jusqu'en début 2003. Elle les en remercie par avance.

M. GUERINEAU signale qu'il y a de plus en plus de nuisances avec la location de la Salle du Rû de l'Étang, notamment ce week-end avec des bagarres.

Mme BOULANGER répond qu'effectivement il y a eu un problème ce week-end, mais que les parents sont intervenus afin d'y mettre bon ordre.

M. DUDILLIEU souhaite faire une information quant à l'organisation d'un REVEILLON POUR LA SAINT SYLVESTRE. Ce réveillon se déroulera dans la Salle de l'Orée de la Bassée le 31 Décembre 2002 ; il est organisé par le Comité des Fêtes. Les personnes intéressées peuvent dès à présent s'inscrire en Mairie auprès du Secrétariat. Alors, venez nombreux ...

La séance est levée à 10h45.

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

RAPPEL DES DATES

- POS actuellement en vigueur approuvé le 02 Mars 1989 – rendu exécutoire le 26 Septembre 1991 – dernière modification en 1998.
- Décision de mise en révision du POS et sa transformation en PLU : délibération du Conseil Municipal en date du 27 Décembre 2001.

OBJECTIFS DE LA REVISION

- Prise en compte de l'urbanisation réalisée depuis l'adoption des documents actuellement en vigueur et actualisation de ces documents.
- création du lotissement d'entreprises à Merlange.
- création d'un emplacement réservé destiné à recevoir un équipement public collectif.
- pérennisation des zones actuellement constructibles sans augmentation sensible des surfaces.
- prise en compte de l'élargissement futur de la rue de la Fontaine Froide, de la rue de Verdun et du Chemin de Bourdon.

PRESCRIPTIONS DU BUREAU ARCHITECTURE ET URBANISME DE LA D.D.E.

- Croissance modérée des surfaces constructibles en orientant les projets vers une fonction de l'urbanisation :
 - du bourg avec le centre commercial du Bas de la Montagne
 - du hameau du Petit Buisson avec Gardeloup
- Augmentation du Coefficient d'Occupation du Sol dans le quartier de Courbeton.
- Amélioration du réseau routier communal.

ORIENTATIONS RETENUES

- Extension de la Zone INAA située au Bas de la Montagne en vue d'y réaliser un équipement public collectif et les aménagements nécessaires et d'ouvrir des possibilités de constructions individuelles (voir plan en mairie).
- C.O.S. de Courbeton fixé à 0,35
- Réserve des surfaces nécessaires pour réaliser les aménagements routiers ci-dessous :
 - è création d'un carrefour giratoire à la jonction de la Rue de Merlange avec la RD 133,
 - è élargissement de la Rue de la Fontaine Froide et rectification du tracé avec la création d'une circulation douce « piétons + cyclistes » d'un côté,
- élargissement de la Rue de Verdun, du Bourg au Hameau de Tréchy,

- élargissement du prolongement de la Rue de l'Ecole au Petit Buisson en direction du Grand Buisson,
- aménagement d'un arrêt de car au carrefour des RD 403/19 aux Thibaudes.

Mais : PAS D'EXTENSION DU PERIMETRE CONSTRUCTIBLE DES HAMEAUX ISOLES ET ENTRE LE PETIT BUISSON ET GARDELOUP.

1^{ère} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL AVEC LE CABINET RIVIERE ET LETELLIER ET LA D.D.E.

- Prise en compte des objectifs fixés par la Commission mise en place lors du Conseil du 27 décembre 2001.
- Inventaire des prescriptions d'urbanisme fixées par le SDRIF (Schéma Directeur de la Région d'Île de France) et le Schéma Directeur « Seine et Loing ».
- Etat des lieux de l'existant :
 - les grandes unités paysagères de la Commune
 - les côteaux calcaires de Tréchy (arrêté de protection du biotope)
 - les équipements socio-culturels, commerciaux, artisanaux de la Commune.
 - l'évolution démographique = population actuelle estimée à 3 150 / 3 200 (recensement de 1999 = 2 744).
 - les perspectives futures d'évolution : nombre moyen de permis de construire sur les 2 dernières années = 12.

*Gérard Gillet
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme*

AMELIORATION DE L'HABITAT

Les habitants de la Commune (et plus particulièrement ceux de Courbeton – branchement assainissement et eau) qui souhaitent effectuer des travaux d'amélioration de l'habitat peuvent obtenir une subvention d'Etat pour les aider dans leurs projets.

Un dossier précisant les conditions d'obtention peut être consulté en Mairie.



Gérard GILLET



TROP, C'EST TROP !!!

Dans une des dernières gazettes, je demandais aux parents de nous aider en agissant auprès des enfants et des jeunes en général de façon que le vandalisme s'arrête dans notre Commune.

Si je fais le bilan de cette année, la note est lourde ! Avec l'argent dépensé pour réparer, remplacer, nous aurions pu réaliser un parking convenable près de la salle des Fêtes.

Ces dégâts concernent :

- les armoires électriques qui alimentent les différents quartiers,
- le boîtier électrique qui commande la chaufferie de l'école de Courbeton,
- les lampadaires dont on coupe les fils avec un couteau de cuisine,
- les projecteurs des terrains de foot cassés à coups de lance-pierres,
- la clôture des terrains régulièrement arrachée,
- les tuiles du lavoir,
- les vitres de la salle Jacques Prévert
- les serrures arrachées en permanence,
- le Centre de loisirs visité et saccagé de nombreuses fois,
- les cabines téléphoniques et les abris-bus dont les vitres sont pulvérisées,
- les abris-bus « taggés » constamment qui doivent être repeints régulièrement.

La liste n'est pas terminée.

Le paroxysme fut le vendredi 25 Octobre 2002 « l'affaire du cimetière »... Cinquante tombes vandalisées !

Cette fois, c'est insoutenable, insupportable, inqualifiable. Ces personnes indécates, en plein jour, ravagèrent les lieux où nos êtres les plus chers doivent normalement reposer en paix.

Pourquoi ont-ils osé s'attaquer à cet endroit où tout doit être amour et respect ?

Pourquoi ne respectent-ils rien ? Ne leur a-t-on jamais appris le regret, le remords ?

Du remords, j'espère qu'ils en ont maintenant, si par hasard ils ont rencontré à la sortie du cimetière, les familles scandalisées et déchirées par le chagrin d'avoir trouvé leurs tombes dévastées.

Tout ce que je souhaite, maintenant, c'est que la police fasse son travail et qu'un jour on puisse parler à ces personnages, de morale, de devoir, du respect de la Loi et de l'Humain.

Je lance, quand même, encore un appel à témoins pour que ces individus, irresponsables, soient punis et qu'on puisse ensemble retrouver la sérénité de notre village.

*Le Maire,
Marie-Claude de SAINT LOUP*

POUR QUE TOUT SOIT CLAIR

Lors du Conseil Public du 14 Novembre 2002, la question a été posée de savoir pourquoi la Municipalité avait décidé, d'une part, de condamner les portes annexes du Stade donnant directement sur le lotissement Saint Pierre et, d'autre part, de fermer à partir de 19h00 jusqu'au lendemain matin 8h00 la porte d'accès principal. Seules les associations officielles pourront accéder aux installations pendant les créneaux de fermeture.

Le débat ayant donné lieu à cette occasion à un échange de propos assez vifs entre certains membres du Conseil et le public intéressé, il ne me paraît pas inutile de revenir sur cette question pour que cette décision soit bien comprise.

Le Complexe Sportif de Pontville abrite des installations destinées :

- au Club de Football de l'ESL (180 membres),
- au Club de Tennis (20 membres),
- à l'Archerie de Pontville (20 membres),
- au Centre de Loisirs « Nathalie » (entre 30 et 60 enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires).

Tous les adhérents de ces différents clubs ainsi que tous les parents concernés par le fonctionnement du Centre de Loisirs acquittent une cotisation (licence) ou une redevance pour qu'eux-mêmes ou leurs enfants puissent pratiquer leurs activités. Il est donc normal que la Commune essaie de leur offrir un cadre sinon performant, du moins en bon état.

Or que constatons-nous depuis plusieurs années ?

Le Complexe Sportif s'est progressivement transformé en aire de jeux, non seulement pour les enfants et les adolescents de la Commune, mais également pour des jeunes et adultes venant de l'extérieur. Cette situation aurait été un moindre mal, si les installations étaient respectées. Or, ce n'est malheureusement pas le cas.

Buts cassés, mains courantes démontées, lampadaires endommagés, armoires électriques vandalisées, terrain d'honneur et d'entraînement labourés par les vélos et les engins à moteur, bac à sable souillé par les chiens, grillage défoncé, chaises d'arbitre brisées, filets de tennis déchirés, ..., sans bien entendu parler de l'éclairage allumé de manière intempestive et qui reste en fonctionnement toute la nuit. Tout cela a bien évidemment un coût. Quelques exemples :

- L'ancienne Municipalité a dépensé, en 1999, 45.000 euros (300.000 F.) pour remettre en état le terrain d'entraînement et le terrain stabilisé. L'opération doit pratiquement être recommencée aujourd'hui.
- Une paire de buts articulés coûte 1.200 euros (8.000 F.). L'ensemble de ces équipements devra être renouvelé pour partie en 2002 et en 2003.
- Toutes les armoires électriques du stade ont dû être réparées pour 2.200 euros.
- La facture d'électricité du stade a augmenté de 31,9% entre 2001 et 2002.

Une équipe municipale responsable ne pouvait ne pas réagir. Ou'a-t-elle décidé ?

1. De faire respecter un arrêté pris en 1985 par Monsieur MASTELINCK, interdisant l'accès du stade aux engins à moteur, aux vélos et aux animaux domestiques et prévoyant un seul accès par l'entrée principale. A cet effet, les portes latérales ont donc été condamnées et la clôture, côté bord de Seine, sera entièrement réhabilitée lors de la construction du Centre de Loisirs en 2004.
2. De progressivement installer les armoires électriques à l'intérieur des bâtiments de manière à en interdire l'utilisation par du personnel étranger au Club de Football.
3. De fermer les accès du Stade de la tombée de nuit (entre 18h00 et 22h00, suivant les saisons, jusqu'à 8h00 le lendemain).

Il n'y a là rien de bien contraignant. Les pêcheurs ayant l'habitude de traverser le stade pour aller pratiquer leur passe temps favori au bord de la Seine devront faire 100 mètres de plus en utilisant un autre itinéraire. Les enfants pourront continuer, aux heures ouvrables, à venir sur le stade ; le terrain jouxtant le Club House leur est réservé. Ils devront simplement emprunter l'entrée principale et laisser leurs vélos ou autres engins à l'entrée. Il leur en coûtera quelques mètres supplémentaires en passant par les trottoirs de la Rue de Provins. Et la sécurité, me dira-t-on ? Certes ! Mais, entre nous. Est-il plus dangereux de marcher sur un trottoir de deux mètres de large que de vandaliser une armoire électrique au risque de s'électrocuter ou bien de jouer, sans surveillance, en bordure de la Seine au risque de se noyer !

Marie-Claude de SAINT LOUP

TRANSPORT DES CLASSES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES SANCTION POUR NON-RESPECT DU REGLEMENT

Devant le nombre très important d'enfants qui profitent du ramassage scolaire, les trajets dans le bus se font dans des conditions de plus en plus difficiles. Au début de l'année, le règlement remis à l'inscription, a été signé par les utilisateurs. Nous n'avons peut-être pas assez insisté sur l'importance de le respecter afin de faciliter la tâche de l'accompagnatrice.

Suite à une montée de l'impolitesse, il est indispensable de faire une mise au point concernant la tenue des écoliers, en général, dans le bus.

Nous avons multiplié les points d'arrêt pour répondre aux attentes, mais en contre-partie, il faut comprendre qu'il est essentiel de suivre quelques règles élémentaires pour assurer un bon fonctionnement de ce service et en particulier l'obligation d'arriver à l'heure dans les écoles.

Les horaires : certaines familles, trop souvent, ne les respectent pas ; le chauffeur n'attendra plus les retardataires.

Récupération des enfants de maternelle : les mamans doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à la porte du bus, dès son arrivée et ne pas utiliser les accompagnatrices comme commissionnaires (déposer les tickets de cantine, faire passer des mots aux instituteurs, etc ... etc...).

Ces mauvaises habitudes sont des sources de retard que nous devons absolument modifier pour l'amélioration du transport.

De plus, nous devons être conscients que les accompagnatrices doivent rester dans le bus pour assurer la sécurité.

Il est indispensable de rappeler aux enfants que le bus n'est pas un terrain de jeux (billes par exemple) ou un endroit pour faire les devoirs.

Le maintien de ce service ne peut se faire sans discipline et respect.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez notre démarche et vous remercions d'avance de votre collaboration afin que ce service, auquel une grande partie des Saint-Germainois tient, continue de se dérouler dans les meilleures conditions.

*Christiane BOULANGER.
Adjointe chargée des Affaires Scolaires*

ENQUETE PUBLIQUE

pour l'implantation d'une usine de compostage sur Montereau

Vous trouverez ci-après le courrier de la Commune de Saint-Germain-Laval adressé au Commissaire -Enquêteur, Monsieur BARTHES Roger et la réponse de la société SEDE Environnement.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai pris connaissance le Mardi 4 Juin dernier du dossier présenté par SEDE Environnement relatif à la demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée au titre de la protection de l'environnement - usine de compostage - dont l'édification est prévue entre la Seine et la rue des Sécherons à Montereau-Fault-Yonne.

La récupération et la valorisation de l'ensemble des déchets appelés à être traités par cette future installation sont très satisfaisantes. Elles correspondent, en effet, à une politique volontariste visant à donner les moyens de parvenir à éliminer et valoriser au mieux les déchets produits par notre société comme cela s'imposera bientôt à tous.

Cependant, au niveau de notre Commune, nous avons quelques interrogations :

- Bien que le dossier indique qu'il s'agira d'une installation couverte où l'air pollué par les odeurs de fermentation sera filtré, comment pourrions-nous agir si les filtres mis en place s'avèrent inefficaces ?

Nous subissons en effet, à cause de l'orientation des vents dominants, les odeurs nauséabondes de caoutchouc et plastique brûlés venant de la fonderie où sont éliminées les épaves de voitures comprenant encore leurs roues et garnitures. Nous n'en voulons pas plus.

- En matière de circulation automobile, l'itinéraire d'accès depuis la sortie N°17 de l'Autoroute A5 Forges, passe à proximité de la Cité de Courbeton par la R.D. 133. Déjà très fréquenté, cet itinéraire constituera pour la future installation l'accès privilégié car, compte tenu de l'aire probable de collecte des déchets (Ile de France et départements limitrophes), il semble illusoire de penser que la voie ferrée ou la voie d'eau soient empruntées majoritairement. Les habitants de ce quartier résidentiel subiront donc les nuisances dues à l'augmentation du trafic des poids lourds.

- Dans le même domaine, comment sera évacuée la production vers les consommateurs (agriculteurs ou autres) ? Le sera-t-elle par voie routière et vers quelles destinations ? Comment sera-t-elle conditionnée ! Les bennes à ciel ouvert des sabliers déposent déjà suffisamment de sable qui encombre les caniveaux et bouches d'égouts.

- Le bon fonctionnement d'une telle installation repose sur un premier tri des déchets (verts notamment) au niveau des déchetteries des syndicats de traitement des ordures ménagères. Les communes proches pourront-elles livrer directement les déchets provenant de l'entretien de leurs espaces verts ?

Sachant que la réponse du pétitionnaire aux diverses observations vous parviendra après clôture de l'enquête, je souhaiterais que ce dernier puisse éventuellement répondre à ce courrier qui a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Gérard GILLET
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme,
de l'Environnement et du Cadre de Vie

— REPONSE DE LA SOCIETE SEDE ENVIRONNEMENT —

Nous répondrons point par point aux remarques de la Commune

2.1 NUISANCES OLFACTIVES

La technologie du biofiltre existe et se révèle fiable sur de nombreuses installations de compostage en France et à l'International SEDE Environnement fait elle-même appelle à cette technique sur ses installations où l'air est canalisé.

2.2 CIRCULATION AUTOMOBILE

La zone Industrielle comporte plusieurs voies d'accès soit à partir effectivement de la sortie n° 17 de l'A5, de la sortie 18 de l'autoroute (à Marolles-sur-Seine) et la RN 6. Le nombre de camions concernant le présent projet peut être évalué au maximum à 16 camions par jour pour la tranche 1 (le transport par voie fluviale ne permettra pas de réduire totalement ce trafic, il permettra toutefois de l'amoinrir significativement).

Par ailleurs, ce nombre de camions par jour est à comparer au flux de camions existant. Il a été comptabilisé au niveau du pont enjambant la Seine entre Saint-Germain-Laval et la Zone Industrielle lors d'une étude réalisée par la société ACTIS pour le compte du Conseil Général et de la DDE en 1996. Le nombre de camions transitant par le pont (et empruntant donc en grande majorité la RD 133) était alors de 761 par jour (240 de Saint-Germain-Laval vers Montereau et 521 de Montereau vers Saint-Germain Laval).

2.3 EVACUATION DU COMPOST

Le flux évoqué ci-dessus (15 camions en moyenne par jour) concerne aussi bien les sous-produits entrant que le compost sortant. Il sera évacué par voie routière et fluviale en vrac vers les débouchés décrits page 53 de la description technique.

2.4 DECHETS VERTS ISSUS DES COLLECTIVITES

L'installation a effectivement pour vocation de recevoir et composter les déchets verts issus des collectivités. Les communes ou les syndicats s'occupant des ordures ménagères et mettant en place une collecte sélective des déchets verts y compris pour l'entretien de leur, espaces verts pourront livrer ces déchets sur l'unité dont c'est la vocation de les transformer en compost. Toutefois, l'unité n'est pas ouverte au public et ne peut donc recevoir directement les déchets verts des habitants des communes.

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Les services de la commune sont de plus en plus souvent sollicités pour le ramassage et la mise en décharge des déchets verts des habitants de Saint-Germain-Laval.

Il est rappelé que ce service a été abandonné il y a plusieurs années déjà et qu'il n'est absolument pas envisagé de le rétablir.

Chacun doit donc évacuer par ses propres moyens les résidus de tonte, de taille d'arbres, etc.... vers la déchetterie du SIRMOTOM sise en zone industrielle de Montereau. Les décharges sauvages ainsi que le brûlage à proximité des habitations sont strictement interdits et sont passibles de poursuites pénales.

Gérard GILLET

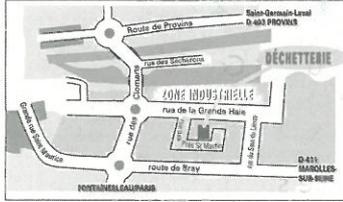
2

déchetteries à votre service

Chaque usager devra apporter ses déchets triés par nature et les déposer dans les bennes ou locaux mis à sa disposition



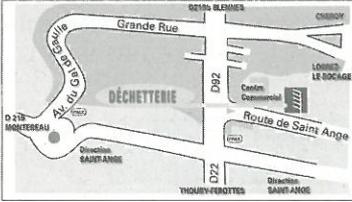
MONTEREAU



Rue des Prés St-Martin - Zone Industrielle
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tél. 01 60 57 00 52



VOULX



Route de Saint-Ange
77940 VOULX
Tél. 01 60 96 90 04

Quand peut-on s'y rendre ?

Du 1^{er} Avril au 30 Septembre

Lundi, mercredi et samedi :
8 h. 30 - 12 h. 30 / 14 h. 00 - 19 h. 00

Jeudi : 8 h. 30 - 12 h. 30

Vendredi : 14 h. 00 - 19 h. 00

Dimanche : 9 h. 00 - 12 h. 00

Du 1^{er} Octobre au 31 Mars

Lundi, mercredi et samedi :
8 h. 30 - 12 h. 30 / 14 h. 00 - 18 h. 00

Jeudi : 8 h. 30 - 12 h. 30

Vendredi : 14 h. 00 - 18 h. 00

Dimanche : 9 h. 00 - 12 h. 00

Jours de fermeture :
Noël, 1^{er} Janvier, 1^{er} Mai, 1^{er} Novembre, dimanche et lundi de Pâques.

Toute l'année

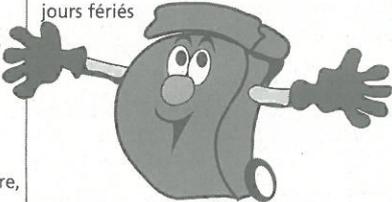
Lundi : 15 h. 00 - 19 h. 00

Mercredi : 15 h. 00 - 19 h. 00

Samedi : 10 h. - 12 h. / 15 h. - 18 h.

Dimanche : 9 h. 00 - 12 h. 00

Jours de fermeture :
jours fériés





SIRMOTOM
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MONTEREAU POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
4, rue Edouard Branly • 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tél. 01 64 32 67 23 • Fax 01 64 32 08 12



ADEME

Imprimé sur papier recyclé • Avertissement impressions 01 62 61 12 42

DES QUESTIONS et DES REPONSES !

Sondage à propos de la mise en sens unique de la rue de Verdun.

Au mois de mai, un sondage relatif à la mise en sens unique d'une partie de la rue de Verdun a été lancé parmi les habitants du hameau de Tréchy. La fin des vacances estivales permet de penser que tous ceux qui souhaitaient s'exprimer ont pu le faire.

Nous avons reçu 20 réponses qui se décomposent ainsi :

- pour la mise en sens unique du Bourg vers Tréchy : 4 familles.
- pour la mise en sens unique de Tréchy vers le Bourg : 15 familles.
- hostile au projet : 1 famille.

Compte tenu de ces résultats, il faut maintenant étudier avec la DDE, les Services de Secours et autres, les conséquences d'une éventuelle mise en sens unique.

Elagage et entretien hivernal des espaces verts

Comme les hivers passés, les ouvriers communaux vont procéder à l'élagage et à l'abattage d'un certain nombre d'arbres dans les divers quartiers de Saint Germain Laval.

Si d'ores et déjà un certain nombre d'arbres sont voués à la tronçonneuse car ils ont malheureusement subi les outrages de l'âge et de la pollution (rue des Peupliers) ils sont devenus gênants et dangereux. Il n'en reste pas moins vrai que nous nous devons de préserver le plus possible l'aspect verdoyant de notre commune. Chaque fois que cela sera possible les arbres coupés seront remplacés par des plants nouveaux à croissance plus lente ou par des arbustes ornementaux.

Les tilleuls de l'ancien parc du château de Courbeton feront l'objet d'une coupe appropriée qui garantisse une repousse rapide d'une ramure moins importante (taille douce).

Afin d'inscrire au budget de 2003 les sommes nécessaires, divers pépiniéristes ont déjà été contactés pour fournir les devis en vue d'effectuer les plantations d'alignement qui semblent utiles (rue de Provins, rue de Merlange et rue des Peupliers). De nouvelles créations de parterres fleuris sont également envisagés dont le réaménagement de la Place Jean Jaurès.

Travaux de voirie et divers.



Les premiers travaux significatifs dont la présente équipe municipale avait retenu la réalisation lors de la préparation du budget 2002 ont eu lieu au cours des mois de juin et juillet. Il en reste d'autres de moindre importance qui seront réalisés (ou en passe de l'être) au moment de la parution de la Gazette.

Même si ces travaux ne satisfont pas tout le monde, ils constituent un début. La réalisation des trottoirs rue du Château de Bicêtre à Gardeloup et Rue de Verdun à Tréchy était d'une nécessité impérieuse en raison des désagréments subis par les riverains en cas de fortes pluies. L'amélioration de la viabilité d'une partie du Chemin des Sables à Tréchy correspond à un engagement pris par la précédente équipe municipale. Cette amélioration sera poursuivie jusqu'à la dernière habitation de cette voie lors de la réalisation des travaux d'assainissement dans le hameau. Cet investissement représente la somme de 33 730 euros.



La période de vacances a également vu la réalisation de l'«espace cinéraire» qui complète l'équipement du cimetière communal. Là aussi, il s'agit d'un dossier initié par la précédente équipe municipale et dont nous avons souhaité voir la réalisation aboutir rapidement. Il représente un investissement de 13 100 euros.

Cet «**espace cinéraire**» est constitué de deux ensembles de cases destinés à recevoir chacune trois urnes funéraires. Un troisième ensemble identique est prévu en 2004 ou 2005 en fonction des nécessités. Les familles qui préféreraient y conserver le souvenir de leurs défunts peuvent dès maintenant acheter une concession dans les mêmes conditions que les concessions traditionnelles destinées à recevoir un caveau.



Un «**puits de dispersion**» complète le site. Il est destiné à recevoir les cendres des familles qui ne souhaiteraient pas les conserver dans une urne funéraire placée dans une des cases ou dans un caveau familial.

Pour tous renseignements dans ce domaine, vous pouvez contacter les services de la Mairie aux heures habituelles.



Différents devis ont déjà été demandés à des entreprises pour la préparation du budget 2003. L'amélioration des trottoirs de la rue de Merlange prolongée, la création de trottoirs et de nouvelles places de stationnement à proximité de l'Ecole des Mûriers, l'extension et l'aménagement du parking de la salle de l'Orée de la Bassée sont des pistes de travail pour la commission «Travaux» avant d'être choisis par le Conseil municipal. Mais tout cela se chiffre en centaines de milliers d'euros.

Si nous parlions de stationnement des véhicules !

Les problèmes de stationnement ont été évoqués à maintes reprises au cours des conseils de travail et des conseils publics. Ce n'est pas une chose facile à résoudre car notre village n'a jamais connu un parc automobile aussi important (2, 3 voire 4 voitures par famille). Les raisons en sont multiples : réseau de bus urbains insuffisant et peu fiable lorsqu'il doit y avoir une correspondance TRAIN - BUS en début de soirée, éloignement des commerces, travail des deux époux, besoin d'autonomie des grands enfants qui habitent de plus en plus tard chez les parents, etc.

Après ces généralités que chacun connaît bien pour les vivre soi-même ou les observer dans son voisinage, je voudrais évoquer un autre problème ayant trait aussi au stationnement : c'est le stationnement sur les trottoirs.

Selon le Code de la Route, les trottoirs sont réservés à l'usage exclusif des piétons et depuis 1999 leur usage est étendu aux cyclistes (et rollers) sauf s'il existe un arrêté municipal le contredisant (il n'y en a pas à Saint-Germain-Laval).

Ainsi, d'une manière générale, le stationnement sur le trottoir est interdit, celui-ci doit donc impérativement s'effectuer sur la chaussée, en respectant les autres prescriptions du Code de la route (proximité d'une intersection, passage protégé pour les piétons, virage, sortie de porte cochère ou bateau)

Que recouvre le terme «ARRET» dans le Code de la Route ?

L'arrêt, c'est l'immobilisation momentanée d'un véhicule pour permettre à un ou des passagers d'en descendre ou d'y monter, sans que le conducteur quitte son volant. S'immobiliser, quitter son volant pour prendre un colis dans le coffre et le porter chez soi ou dans une boutique et revenir à son véhicule, c'est déjà du stationnement.

*Gérard Gillet
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et des Travaux*

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est **OBLIGATOIRE** pour toutes les personnes de nationalité française qui jouissent de leurs droits civiques et politiques.

L'inscription sur les listes électorales complémentaires est possible pour les citoyens de l'Union Européenne désirant exercer en France leur droit de vote aux élections du parlement européen et municipales.

Les démarches d'inscription sont reçues dès maintenant en Mairie, jusqu'au 31 décembre 2002.

Doivent déposer leur demande d'inscription :

- les électeurs et électrices ayant changé de domicile ou de résidence,
- les personnes qui, remplissant les conditions requises ne sont actuellement inscrites sur aucune liste électorale,
- les françaises et français ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui l'atteindront au plus tard le 28 février 2003.

Pour se faire inscrire, il faut être muni :

- d'une pièce d'identité (CNI ou livret de famille)
- d'une pièce attestant que l'électeur a une attache avec la commune ou avec la circonscription du bureau de vote. Cette attache peut résulter soit du domicile, soit de la résidence de plus de six mois, soit de l'inscription au rôle d'une des contributions directes communales.

Pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer, les demandes d'inscription peuvent être :

- soit adressées par correspondance, de préférence sous pli recommandé,
- soit déposées par un tiers dûment mandaté.

Les électeurs trouveront tous les renseignements utiles dans les Mairies.

Lorsque vous quittez la Commune, il est nécessaire que vous passiez en Mairie par y remplir une demande de radiation des listes de la commune. Vous devez, ensuite vous inscrire à la Mairie de votre nouveau domicile.

Pour se faire inscrire, il faut être muni :

- d'une pièce d'identité (CNI, livret de famille)
- d'un justificatif de domicile



LES RESTAURANTS DU CŒUR



La campagne de distribution alimentaire 2002-2003 des Restaurants du Cœur de Montereau, débutera le 09 décembre 2002

Elle sera précédée d'une période d'inscription à Montereau en Ville Haute du 25/11/02 au 06/12/02, tous les jours sauf samedi et dimanche de 9h00 à 11h00.

L'accès des Restaurants du Cœur est ouvert à toute personne en situation de précarité, sans définition de « périmètre », le centre de distribution le plus proche du domicile étant seulement souhaitable.

Pour tout contact personnalisé et confidentiel, vous pouvez contacter Gabrielle LECLERE lors des permanences du centre ou contacter la Mairie de Saint Germain Laval.

Documents à fournir :

Pour tous :

- Papiers d'identité (carte d'identité, livret de famille, carte de séjour, ...)
- Certificat de scolarité, apprentissage, carte d'étudiant, ...
- Carte de Sécurité Sociale

Et suivant le cas :

- Justificatifs des revenus (dernière fiche de paie, retraite, pension, ...)
- Notification ASSEDIC (Octobre, Novembre, Décembre)
- Dernier talon CAF des prestations familiales et RMI
- Dernière quittance de loyer
- Carte d'inscription ANPE
- Certificat de non-imposition

VIE LOCALE

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



En ce 11 novembre 2002 ensoleillé, Mme le Maire, adjoints, conseillers entourés des représentants des associations patriotiques, des enfants des écoles et de nombreux Saint Germanoises se sont recueillis au pied du monuments aux morts du cimetière pour célébrer le 84ème anniversaire de la signature de l'armistice de la Grande Guerre.

Mme de Saint Loup déclara en substance :

« Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour commémorer le 11 novembre 1918, jour, où l'armistice signé en forêt de Compiègne met fin à quatre années de guerre qui auront fait plus de 15 000 morts en Seine et Marne.

Avec le temps, les derniers survivants ne sont plus qu'une poignée. Dans notre village d'ailleurs il ne reste plus aucun « poilu ».

Nous n'avons plus de souvenirs de Grands-Parents racontant l'horreur des tranchées avec des allumettes représentant les soldats.

Il ne reste peut-être même plus une photo sur les commodes des grands-mères : photo d'un jeune époux habillé en bleu, le regard fier d'aller défendre la Patrie, mais jamais revenu parce que « Mort au champ d'Honneur ».

Il ne reste plus que des noms sur ce monument ou bien alors, des soldats qui avaient eu la chance de revenir, reposent maintenant en paix dans ce cimetière.

A Saint-Germain-Laval, il y a une volonté de ne rien oublier et petit à petit on renoue avec une tradition du village : la présence des enfants des écoles pour cette cérémonie commémorative, au nom de la transmission du devoir de mémoire.

Je les remercie d'être là, ainsi que les parents et enseignants qui ont bien voulu les accompagner.

Je remercie également toutes les personnes présentes et surtout les Anciens Combattants des différentes guerres qui sont à mes côtés :

- Monsieur Martin, combattant de la guerre de 39-45 du bataillon du 1er choc
- Monsieur Gonsard, combattant de la guerre de 39-45 et de plus résistant
- Monsieur Hardies, combattant de la guerre de 39-45 et d'Indochine
- Monsieur Lourdel, combattant de la guerre d'Algérie
- Monsieur de la Houssaye, , combattant de la guerre de 39-45, d'Indochine et d'Algérie, habituellement toujours présent, mais était retenu à la cérémonie de Montereau

Les rencontres intergénérationnelles pourraient certainement faire comprendre à notre jeunesse pourquoi et comment nos soldats ont fait fi de leur personnalité et de leur vie, pour défendre des valeurs éternelles : « celles de la République ».

Mme le Maire procéda ensuite à la lecture du message de Monsieur Hamlaoui MEKACHERA, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Il fut procédé ensuite, lors de la cérémonie, au dépôt de gerbe, à la lecture de poèmes et à l'interprétation de chants par les enfants des écoles. Enfin après l'énoncé des Saint-Germanoises dont le nom est gravé dans la pierre du monument aux morts et une minute de silence, les personnes présentes ont été conviées à se rendre à la Mairie où le vin d'honneur a été servi.

Michel Husson



D'une génération à l'autre

*Dis-moi pourquoi Papi je te vois si souvent
Défiler dans la ville avec tous les copains
Vous portez des drapeaux dans la pluie, dans le vent
Marchant du même pas, unis main dans la main.*

*Dis-moi pourquoi Papi, de l'église au cimetière
Au monument aux morts, on entend le clairon
Vous déposez des fleurs sur les dalles de pierre
J'aimerais tout savoir, quelle en est la raison.*

*Dis-moi pourquoi Papi, brillent sur vos poitrines
Ces médailles colorées que vous portez fièrement
Pourquoi vos défilés sont silencieux et dignes
Et ce que signifient tout vos rassemblements.*

*En réponse mon petit, notre Patrie la France
Pour être grande et forte compte sur ses enfants
Beaucoup d'entre eux sont morts le cœur plein d'espérance
Pour que vous puissiez vivre en paix tout simplement.*

*Regarde les passer, respecte leurs emblèmes *
Car tous ils ont donné avec le même élan
Leur jeunesse, leur sang, le meilleur d'eux-mêmes
Sois fier de leur passé, ce sont des combattants.*

*Car notre Boum à nous, ce n'était pas la Foire
Nous n'avions pour musique que la voix du canon
Et tous ceux qui tombaient n'avaient qu'un seul espoir,
Eviter à leurs Fils de connaître le Front.*

*Jacques Heinz,
ancien parachutiste de Joëuf*

L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS LOCATIFS COMMENT CA MARCHE ?

La commune de Saint-Germain-Laval dispose de 188 logements locatifs (du T2 au T5) ce qui la place pour une commune de cette importance dans la moyenne. Deux bailleurs se partagent le parc : Trois Moulins Habitat et la SISM.

L'attribution des logements correspond à des règles bien précises. La répartition se fait à partir de « quotas ». Quatre organismes disposent d'un quota d'attribution : la commune, la sous-préfecture pour les logements sociaux attribués au plus démunis, les entreprises locales par l'intermédiaire du CIL, et les deux bailleurs. Sur les 188, la commune dispose d'un quota de 40 logements ainsi répartis :

- 6 à l'Orée de la Bassée (2T2, 2T3, plus 1T3 et 1T4 en individuel)
- 8 au Pré Vert (5T4 et 3T5)
- 2 T3, rue Nelson Mandela
- 1 Pavillon allée des Pâquerettes
- 14 T4 à Courbeton
- et enfin 9 logements individuels aux Louvières.

Pour ces 40 logements, lorsque l'un d'eux se libère, la commune présente ses candidats pris dans la liste des demandes. L'attribution des logements sociaux aux personnes défavorisées est un peu plus complexe.

Dans un premier temps, la Sous-Préfecture réunit une commission locale de concertation (CLC) où sont examinées les différentes candidatures proposées par les services sociaux des régions de NAN-GIS, PROVINS, NEMOURS et MONTEREAU.

Trois candidatures sont retenues et proposées aux bailleurs qui en dernier ressort en retiennent une, en étroite collaboration avec la commune concernée. Dans ce cadre des logements sociaux, il est certain que la commune favorisera une candidature résidant sur son territoire ou pas trop éloignée, ce qui évite la délocalisation de personnes déjà défavorisées.

Sur les quotas attribués au CIL ou aux bailleurs, la commune est invitée aux réunions d'attribution mais n'a qu'un rôle consultatif sauf, ce qui est rare, lorsque les bailleurs n'ont pas de candidats, auquel cas, ils font appel à des candidatures communales.

Malgré ces 188 logements locatifs sur la commune, la demande reste forte. A ce jour, 47 demandes sont en instance en Mairie.

La plupart des candidats au logement souhaitent obtenir un logement individuel au Pré Vert, aux Louvières, à l'Orée de la Bassée ou rue Nelson Mandela. Même si cette demande est explicable, il nous paraît, pour des raisons d'équité, nécessaire de donner la priorité des logements individuels à ceux qui ont déjà occupé pendant un temps plus ou moins long, un logement collectif. Il faut aussi tenir compte de la date d'inscription.

Tout ceci demande beaucoup de vigilance de la part des élus et parfois beaucoup de patience de la part des demandeurs.

Guy BAYOL
1er Adjoint chargé des Affaires Sociales

LA CAISSE DES ECOLES

La Caisse des Ecoles est un maillon essentiel de la vie scolaire. Outre l'aspect éducatif, l'école a un rôle d'éveil et d'ouverture qui nécessite des moyens complémentaires à ceux donnés par l'Education Nationale et les collectivités traditionnelles.

Des voyages et sorties ont pu être organisés pour les enfants des trois écoles grâce à la prise en charge par la Caisse des Ecoles, des frais de transport.

Des subventions versées aux associations scolaires ont permis des achats de matériel pédagogique ou le financement d'actions diverses comme des entrées de musée ou de cinéma.

C'est encore la Caisse des Ecoles qui offre plusieurs spectacles, les cadeaux de Noël aux enfants de maternelle ainsi que des livres aux élèves qui vont quitter nos écoles pour rentrer au collège.

Côté recettes, la municipalité verse une subvention, le reste étant assuré par la vente des cartes de membres, les dons et diverses initiatives comme le LOTO. Les recettes ne sont malheureusement pas à la hauteur des besoins des écoles et des élèves.

Néanmoins, la participation de tous ceux qui soutiennent l'école publique et pas seulement les parents d'élèves, reste indispensable pour maintenir le niveau des activités.

Nous vous invitons donc à demander votre carte de membre de la Caisse des Ecoles en retournant en Mairie, le coupon ci-dessous, accompagné de votre contribution.

Coupon à découper ou à recopier.

.....✂.....✂.....✂.....

CAISSE DES ECOLES

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Désire cotiser à la Caisse des Ecoles pour la somme de €

La Caisse des Ecoles vous remercie de votre participation.

ABRI DES JEUNES A NANON

C'est chose faite depuis octobre 2002. La municipalité remercie tous les jeunes ayant participé à cette réalisation ainsi que M KUSS François, BERMUDEZ Jean-François, les conseillers municipaux et bien sur Daniel et Pierre.

Ce projet émis lors de la rencontre avec les jeunes le samedi 13 avril 2002 a été voté par le conseil municipal et pris en main par M GILLET, Maire adjoint chargé des travaux.

Mme le MAIRE se félicite de l'aboutissement de ce projet et espère ardemment que cet abri sera utilisé souvent, pour des raisons évidentes de bonnes relations entre Saint-Germainois.

Plus que jamais nous restons à votre écoute et le dialogue est ouvert ...



*Jean-Claude MARTINEZ
Maire adjoint chargé des Jeunes*



AU REVOIR BERNADETTE

Madame Bernadette RAW SIN nous a quittés brusquement le 28 août 2002 alors qu'elle venait de fêter en famille ses soixante dix ans. Résidant à la ferme de Bailly, sur le territoire de Courcelles-en-Bassée, elle était devenue par le cœur une habitante de Saint-Germain-Laval.

Des années durant, elle s'est occupée de notre église, surveillant son entretien, préparant les offices, décorant le chœur de fleurs cueillies dans son jardin. Des années durant, elle a aussi participé activement à l'enseignement du catéchisme, apportant bénévolement son concours à l'équipe paroissiale pour le bien de nos enfants. Des années durant, elle a promené aux abords de la place de Verdun son éternel sourire, sa bonne humeur communicative, son dévouement sans limite.

Au revoir Bernadette !

Le Conseil Municipal

CENTRE DE LOISIRS NATHALIE

Le Centre de Loisirs « Nathalie » accueille les enfants de 3 à 15 ans. Il fonctionne tous les mercredis et les vacances scolaires. Le Centre ouvre ses portes à partir de 7 heures jusqu'à 19 heures 30.

Avec plusieurs possibilités pour le repas de midi :

- Apporter son repas (pris à la cantine)
- Déjeuner à la cantine.
- Ou rentrer à la maison.

L'équipe d'animation toujours disponible peut-être contactée au :
01.60.96.10.98 (ligne directe)
01.64.70.08.38 (centre de loisirs)

La fréquentation du Centre de Loisirs « Nathalie » étant en constante augmentation, nous serons le cas échéant, durant certaines vacances amenés à limiter le nombre d'inscriptions. Pour la bonne marche du centre, nous vous demandons d'inscrire vos enfants 15 jours avant chaque séjour.



Les vacances de la Toussaint 2002, ne sont déjà qu'un moment plein de souvenirs agréables.

Les enfants ont pu évoluer en s'amusant et se faire peur « sous le thème d'Halloween », se projeter dans un monde fantastique où chacun est devenu le personnage d'un jour :

- Une sorcière bien aimée.
- Un vampire qui sourit ou
- L'araignée qui fait peur,
- Le fantôme de minuit.

Ils se sont rassemblés pour un grand défilé costumé dans le lotissement « St Pierre », où ils ont proposé un « bon-bon » contre un « sort ». Le goûter de l'épouvante a ponctué cette fantastique journée.

Nous remercions les habitants pour leur chaleureux accueil

Sans oublier aussi, les sorties toujours appréciées : CINEMA - PISCINE - STAGE DE TENNIS

La roue tourne et Noël arrive bientôt. Le Centre de loisirs proposera aux enfants autour du monde merveilleux de Noël, des activités ludiques et sportives.

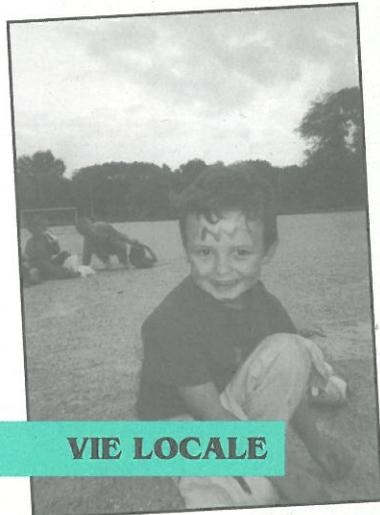
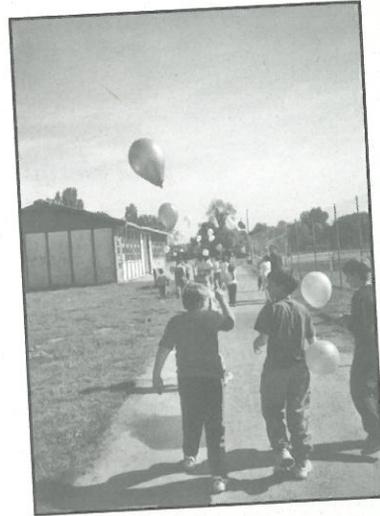
Sans oublier le traditionnel goûter de Noël et sa surprise, ainsi que des sorties :

AU CIRQUE PINDER AU CINEMA. A LA PATINOIRE.

où les enfants se défouleront sur la glace, avec des gants bien sûr ! A partir de 6 ans.

Et bien d'autres choses encore vous attendent...

A bientôt



LE CENTRE DE LOISIRS CET ÉTÉ.....UN BILAN ET QUELQUES REFLEXIONS.

Comme chaque année, le Centre de Loisirs a connu cet été une intense activité. Vous trouverez d'ailleurs, dans ce numéro de la Gazette, un condensé des multiples activités proposées aux enfants.

Je vais, quant à moi, me contenter ici de faire un bilan de la fréquentation. Pour être plus précis, on peut diviser les activités du Centre en trois secteurs :

- 1 - Les séjours quotidiens sur place dans l'enceinte du complexe sportif,
- 2 - Les mini-séjours pour pré-ados en base de loisirs de la région
- 3 - et enfin les centres de vacances en bord de mer, confiés cette année à la FOCEL.

Sur le Centre lui-même, à SAINT-GERMAIN-LAVAL, Juillet a représenté 1326 « journées-enfants », soit une moyenne de 57 enfants par jour. En Août, les 1126 « journées-enfants », équivalent à une fréquentation quotidienne de 51 enfants.

Ces chiffres sont éloquentes et malgré la vétusté des installations, ils signifient, d'une part qu'ils répondent à un besoin de la population et d'autre part, qu'ils expriment une marque de confiance au regard de la qualité de l'accueil ou de la variété des activités. Mais l'excellent travail et la grande expérience de la Directrice et de son adjointe, ne sont plus à démontrer.

Un mini-séjour du 29 Juillet au 2 Août, a été organisé sur la base de loisirs de BUTHIERS. Ce séjour, réservé aux pré-ados a vu 12 enfants s'inscrire, ce qui représente 60 « journées-enfants ». Si cette fréquentation peut paraître plus faible, elle s'explique en partie par cette tranche d'âge qui cherche de plus en plus à s'émanciper des structures encadrées.....éternel problème de l'adolescence.

Enfin, cette année une nouvelle formule a été inaugurée sur les centres de vacances. L'organisation a été confiée à la FOCEL plutôt qu'à la directrice car elle nécessitait une mobilisation trop importante des employés municipaux. Deux séjours d'une semaine ont été organisés en Juillet et Août. Avec 192 « journées-enfants », ce sont 12 enfants par séjour qui ont bénéficié d'une semaine vivifiante à SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, en Vendée. Le séjour en Juillet a été un vrai succès, trop court aux yeux des enfants. Quelques réserves sont à apporter à celui d'Août. Certains enfants ont eu un peu de mal à s'intégrer dans les groupes déjà formés et en place depuis plusieurs jours. La formule sera donc à revoir avec La FOCEL pour prévoir des séjours plus longs et constituer des groupes homogènes dès le premier jour.

On peut, dit-on, faire dire tout ce que l'on veut aux chiffres mais dans le cas du Centre de Loisirs, ils sont éloquentes et répondent à une réalité. Ils entraînent évidemment une nécessité : celle d'accueillir les enfants dans de nouvelles structures adaptées.

C'est sur ce projet que travaille actuellement votre municipalité.

Guy BAYOL,
Maire-Adjoint,
Responsable du Centre de Loisirs

COMITE DES FETES DE SAINT-GERMAIN-LAVAL CONCOURS DE MAISONS DECOREES

*Inscription et renseignements
en Mairie de Saint Germain Laval
En faisant parvenir par écrit ou téléphone
vos NOM, PRENOM et ADRESSE.*

*Le Jury passera du 20 Décembre 2002 au 3 Janvier 2003
La remise des prix se fera le 11 Janvier 2003
en Mairie de St Germain Laval.*

*Alors dépoussiérez vos guirlandes !!
Faites reluire vos décorations !!
Jouez la carte de l'originalité
et vous aurez gagné !!*

ANIMATIONS

Le calendrier des manifestations culturelles de la région est extrêmement chargé en septembre - octobre. Pour cette raison, l'exposition des passionnés de travaux manuels et des artisans d'art prévue les 28 et 29 septembre est reportée.

Elle aura lieu au printemps 2003, la date exacte sera fixée en fonction des éventuelles compétitions des sections «Tennis de table» et «Karaté» qui utilisent également la salle de l'Orée de la Bassée. Vous êtes déjà nombreux à être inscrits, dentellière, brodeuse, modéliste, maquettiste, peintre... mais il reste des places.

Ne restez pas dans l'ombre ! Venez montrer votre talent et votre savoir faire.

Les inscriptions sont toujours ouvertes.

Renseignements et contact :
Isabelle Gillet (06 82 31 35 46)

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

Nous sommes ravis d'accueillir
le père Olivier de Vasselot
ainsi que le père Bruno Ndaye Kazadi.

Un vent nouveau souffle sur nos paroisses
Les nouveaux prêtres sont pleins d'enthousiasme.

ECHOS DU RU DE L'ETANG

Les cours de catéchèse pour les CM2 (3ème année de KT) ont lieu le :

MERCREDI DE 15h à 16h,
dans la salle CCAS en face de la Mairie de SAINT-GERMAIN-LAVAL.

Pour les autres années, veuillez contacter
Madame Marie-Claude COTTINI au
01 64 32 01 48.

Permanences presbytère : mardi 15h - 18h
mercredi 10h - 12h



P.A.O - Flashage
Photocopie numérique couleur
Impression Offset

De la Création à la Finition

6, av. du Mal de Lattre de Tassigny - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tél. : 01 64 32 54 25 - Fax. : 01 64 32 80 79

BREVES...

RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes filles et jeunes gens nés en, SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE, DECEMBRE 1986, vous devez vous faire recenser en Mairie, avant le 31 Janvier 2003 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, munis :

- d'une pièce d'Etat Civil (livret de famille)
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

C.C.A.S. PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Sylvie CARON, assistante sociale, assure une permanence sur rendez-vous les 1er et 3ème lundis de chaque mois, de 14 à 17h, en Mairie.

PERMANENCE MILOBEM

(Mission locale pour l'emploi des jeunes).
Bassin économique de Montereau.

La mission locale a pour but d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre les problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en amenant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

La Mission Locale lutte contre l'exclusion, des jeunes sous toutes ses formes en s'attachant également aux problèmes de logement, de santé, de transport, de justice voire de loisirs.

L'insertion professionnelle ne peut réussir sans que soient résolus les multiples problèmes que rencontrent les jeunes dans leur vie sociale.

La mission locale assure une permanence en Mairie,

un mercredi sur deux de 14h à 17h

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez téléphoner :

AU MILOBEM : 01.60.57.21.07
OU EN MAIRIE : 01.64.32.62.57
Prochaine permanence : 18/12/2002

COLLECTE DES MONSTRES EXTRA-MENAGERS

La prochaine collecte des monstres « extra-ménagers » aura lieu dans notre commune, le LUNDI 16 DECEMBRE 2002 à partir de 5h30 du matin, la benne ne passant qu'une fois dans la rue.

Les déchets encombrants ou « monstres » sont constitués de l'ensemble des meubles, objets et appareils ménagers qui, en raison de leurs dimensions ne peuvent être présentés dans le récipient de collecte des ordures ménagères.

Ne sont pas compris dans la dénomination « monstres » les bouteilles de gaz, batteries, déblais, gravats, décombres et débris provenant de travaux publics et particuliers, les verres, cartons, pneumatiques, encombrants de caractère industriel ou professionnel.

CARTE VITALE

Vous pourrez trouver des bornes inter-régimes de mise à jour de votre carte VITALE à Montereau :

- Agence d'accueil CPAM / Boulevard Cretté Preignard
- Clinique Seine et Yonne / 15, rue Pierre
- Mairie CCAS / 3, rue André Thomas à Surville

BRUITS DE VOISINAGE

(extrait de l'arrêté préfectoral n°00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté 96 DAI 1 cv n° 084 du 11 Juillet 1996)

Article 6 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Le civisme est l'affaire de chacun d'entre nous. Aussi, pour faciliter notre vie de tous les jours, les animaux domestiques, notamment les chiens, doivent être, même en compagnie de leur maître, tenus en laisse.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que l'errance des chiens est réprimée par la loi.

ANALYSE DE L'EAU

La Direction Départementale de l'Eau et de l'Environnement nous communique : Réalisée le 4 Novembre 2002, la dernière analyse conclut à une eau de bonne qualité. Taux de Nitrate 40 mg/l (pour mémoire, maxi toléré : 50 mg/l).

CONCLUSION

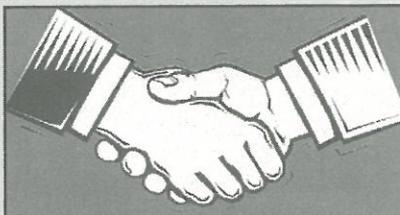
Eau conforme aux normes pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés.

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE REMERCIEMENTS MOISSON DU CŒUR 2002

La collecte de textiles effectuée le samedi 19 Octobre sur 97 communes de Seine et Marne a enregistré un résultat total de 47 tonnes. La MOISSON DU CŒUR représente pour l'AFP et le développement de son action sociale, une ressource importante, elle vous remercie vivement pour votre participation, et compte sur votre collaboration l'an prochain.

A.A. VI.M SUD 77

AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS



PERMANENCES JURIDIQUES à MONTEREAU

Au Tribunal d'Instance
29, Avenue du Général de Gaulle
Tél : 01 60 73 53 17 FAX 01 64 70 22 26

Email : aavim.sud77@wanadoo.fr

- Les 1er et 3ème Mercredis de chaque mois de 14h à 16h (sans RV)
- Tous les jeudis matin de 9h30 à 12h30 sur RV exclusivement

Centre social – 6, rue Jules Ferry
Tél 01 64 32 64 86

- Tous les mardis après midi de 14h à 16h sur RV exclusivement

ACSG SECTION DANSES FOLKLORIQUES

Merci de noter :

Responsable de la section :
Madame Maggy BEIRER
Tél : 01 64 32 42 28

ESL –STRETCHING RENFORCEMENT MUSCULAIRE

L'activité se déroulant le mardi après-midi à la salle de l'Orée de la Bassée est supprimée. Les autres créneaux horaires existent toujours aux mêmes heures et lieu.

ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2002
Arrêté au 15 Novembre 2002

Naissances

FIN 2001

FAZENDEIRO Toni, Balthazar, José 17/12/2001

2002

ATRAX Noah, Henri 04/01/2002
PAGES Théo, Thomas, Nicolas 10/01/2002
BAISEZ Morgane, Nelly 02/02/2002
BAHATOUN Lina, Cheïma, 06/02/2002
DUBOIS Lucie, Eugénie 07/02/2002
PILLOT Maëva 24/02/2002
NABBAT Sana 06/03/2002
LECLERCQ Camille, Jacqueline, Maria 22/03/2002
JACQUEMAIN Arthur, Jean, Bernard 29/03/2002
ERDMANSKI Jason 03/04/2002
DREUMONT Myriam, Josiane, Zissia 01/05/2002
MAUPIN Maëva, Vanessa 25/04/2002
VENEL Téo, Jocelyn, Georges 03/05/2002
BERTHIER Thomas, Henri, Jean 16/05/2002
OUADAH Abdeldjalil 26/05/2002
MIMOUNI Adame 10/06/2002
AGUILAR Nicolas, Ramon, Bernard 11/06/2002
HAMPLAOUI Siam, Souad 04/07/2002
BIOCCIO Chloé 11/08/2002
LINARD Clément Rémi, Maurice 14/08/2002
BELKHEIRI Nyl, Abdelhalim 16/08/2002
LOUNNAS Lyes 10/09/2002
GOMES Victor, Jean 19/09/2002
SAVARY Titouan, Lucien, Fernand 20/09/2002
LARIDA Marius, Serge 16/10/2002
AYDOGAN Ogulcan, Brice 10/11/2002

Mariages

DESCATE Maurice, et LAUBART Jeannine, 10/01/2002
MELZASSARD Alain, et BEAUVAIS Francine 18/05/2002
FAUS Ludovic et PERANI Céline 25/05/2002
LEDUC Hervé et ROUSSEAU Laurenie 01/06/2002
PASEK Laurent et LE BOUEDEC Anne 08/06/2002
PETIT Stéphane et MAYER Stéphanie 15/06/2002
RICHARD Jean-Marie et ROUSSEAU Sybille 15/06/2002
LOUIS dit GUERIN Michel et FRAYSSINHES Josette 22/06/2002
ROTHE Léandre et MEUNIER Virginie 22/06/2002
GUIRAUD Cyril et RICHET Hélène 06/07/2002
RODOT Bernard et BLONDELET Claude 27/07/2002
AGUILAR Guillaume et DUVAL Stéphanie 31/08/2002

Décès

JAMOIS Marie, Veuve PESTEL 06/01/2002
FAIDHERBE Raymond 17/01/2002
RUFFIN Maurice 26/03/2002
HECQUET Daniel 03/04/2002
RETTIEN Christian 09/06/2002
EVRARD Thérèse, Veuve MATHIEU 23/06/2002
BOYER Olivier 27/06/2002
THEODORE Jaki 07/07/2002
PERIOT Madeleine, veuve BOUVET 14/07/2002
PEIGNE Patrice 26/08/2002
PECQUENARD Paulette veuve FOREL 06/11/2002

IMPÔTS LOCAUX :

Ce qu'il faut savoir

En automne, c'est le poète qui le dit, les feuilles se ramassent à la pelle ; les feuilles d'imposition aussi ! Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, Taxe d'Ordures Ménagères Au désespoir du contribuable qui constate d'une année sur l'autre, l'augmentation apparemment inexorable, des montants réclamés par l'administration fiscale, sans toujours savoir exactement quels sont les mécanismes qui régissent leur calcul et qui décide en leur nom de ces augmentations.

TAXE D'HABITATION – TAXE FONCIÈRE DES RECETTES POUR LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION

Taxe d'habitation et taxe foncière constituent avec la taxe professionnelle les « trois vieilles » en raison de leur ancienneté puisqu'elles ont été créées en 1793. Elles figurent parmi les impôts locaux constituant des recettes pour les budgets des collectivités territoriales, c'est à dire la commune, le département et la région, qui tous les trois, à des degrés divers, jouent un rôle important pour fixer chaque année le montant qui sera perçu auprès de chaque contribuable.

Le mode de détermination des bases d'imposition est particulier pour chacune de ces deux taxes ; cependant, dans les deux cas, il fait intervenir la valeur locative de l'habitation.

VALEUR LOCATIVE D'UNE HABITATION

Chaque habitation est classée dans une catégorie répertoriée de 1 à 8 suivant son aspect architectural, les matériaux de construction utilisés, le nombre de pièces de réception, la surface de chacune des pièces.

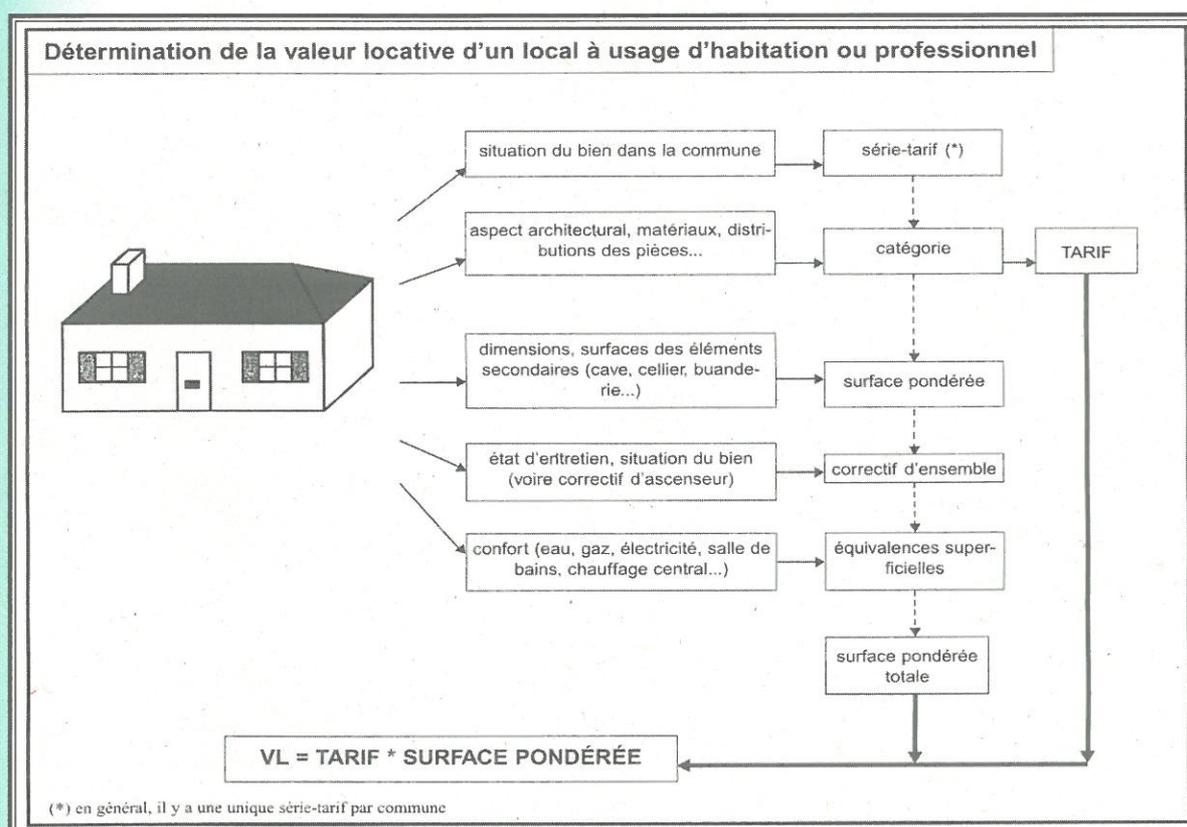
Pour fixer les idées, la valeur 1 correspond au grand luxe, 2 au luxe, 3 au très confortable, 4 au confortable, 5 au assez confortable, 6 à l'ordinaire, 7 au médiocre et 8 au très médiocre

Des catégories intermédiaires, identifiées par la lettre M, permettent d'affiner le classement entre deux catégories. Le classement dans une catégorie est très important car il détermine un tarif au mètre carré.

Ainsi à Saint-Germain-Laval les maisons d'habitations sont toutes répertoriées entre les catégories 3M et 6M.

La surface pondérée est la deuxième donnée prise en compte. Elle est obtenue en ajoutant à la surface réelle de l'habitation et de ses dépendances (garage, grenier, cave) une surface fictive ou équivalente calculée à partir des éléments de confort (eau, gaz, électricité, salle d'eau, chauffage central).

Le produit de la surface pondérée par le tarif au mètre carré donne la valeur locative brute de l'habitation.



Comment lire votre feuille d'impôts : TAXE FONCIERE

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir le taux à son niveau de 2001

BASE NETTE D'IMPOSITION

La valeur locative brute est abattue de 50 % pour donner la base nette d'imposition

COTISATION ORDURES MENAGERES

*Son montant est obtenu en multipliant la base nette d'imposition par le taux d'imposition :
 $2132 \times 18,70 \% = 399$*

PART DU DEPARTEMENT

ORDURES MENAGERES

PART DE LA REGION

PART DE LA COMMUNE

AVIS D'IMPOSITION TAXES FONCIÈRES								
votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes								
2002								
DEPARTEMENT : 770 SEINE ET MARNE			COMMUNE 409 A SAINT-GERMAIN LAVAL					
DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS (en euros)								
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ^①	Total des cotisations
Propriétés bâties								
Taux 2001	23,50 %	%	%	9,08 %	0,867 %	%	17,60 %	
Taux 2002	23,50 %	%	%	9,94 %	0,867 %	%	18,70 %	
Base	2132			2132	2132		2132	
Cotisation	501			212	18		399	1130
Adresse								
Base								
Cotisation								
En 2001	496			192	18		372	
En 2002	501			212	18		399	
Variation en %	+1,01	%	%	+10,42 %	0 %	%	+7,26 %	
Propriétés non bâties								
Taux 2001	73,03 %	%	%	25,26 %	1,50 %	%	9,78 %	
Taux 2002	73,03 %	%	%	27,65 %	1,50 %	%	9,86 %	
Base	5						5	
Cotisation en 2002	4						0	
Cotisations En 2001	4							
Variation en %	0	%	%	%	%	%	%	
Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties						Cotisation : Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Jeunes agriculteurs (JA)	Base «État»							
	Base «collectivités»							
Frais de la fiscalité directe locale ^② :								90
Dégrevement « Habitation principale » ^③ :								
Dégrevement JA « État » ^④ :								
Dégrevement JA « collectivités » ^⑤ :								
Montant de votre impôt :								1224

PART DE L'ETAT

Des frais de gestion s'ajoutent au total de votre cotisation

Comment lire votre feuille d'impôts : TAXE D'HABITATION

PART DE LA COMMUNE

PART DU DEPARTEMENT

IDENTIFICATION DE VOTRE IMPOSITION						
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE						
AVIS D'IMPOSITION TAXE D'HABITATION votée et perçue par la commune, le département et divers organismes						
2002						
DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	Total des cotisations
Valeur locative brute ¹	3449			3449		770
Valeur locative moyenne ²	2597			2659		409
Abattements ³						
• général à la base	%	%	%	%	%	
• personne(s) à charge						
- par personne rang 1 ou 2 pour 2 personnes)	10	%	%	15	%	
- par personne rang 3 ou + pour 2 personnes)	520	%	%	798	%	
- par personne rang 3 ou + pour 2 personnes)	15	%	%	20	%	
• spécial à la base	%	%	%	%	%	
Base nette d'imposition ⁴	2929			2651		
Taux d'imposition 2002	13,04	%	%	6,1	%	
Cotisations 2002 ⁵	382			162		544
Rappel taux d'imposition 2001	13,04	%	%	5,57	%	
Rappel cotisations 2001	379			147		
Variation 2002/2001 ⁶						
- en valeur	+3			+15		
- en pourcentage	+0,79	%	%	+10,2	%	
Évolution des impositions entre 2001 et 2002, et variations ⁷						
	Année 2001	Année 2002	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⁸	
Cotisations	526	544	+18	+3,42		
Frais et prélèvements État	23	24	+1	+4,35	Prélèvement État sur base d'imposition élevée ⁷	
(a) Total des cotisations	549	568	+19	+3,46		
(b) Allègements pris en charge par l'État					Dégrèvement ¹⁰	
(c) = (a) - (b) Somme à payer ⁹	549	568	+19	+3,46	Plafonnement en fonction du revenu ¹¹	
<small>* Pour 2001, compte non tenu des éventuels dégrèvements ou impositions supplémentaires.</small>						
LOCAUX			Composition du Foyer Fiscal TH ¹²			
Nature	Régime	Identifiant	FIP	RFR	Parts - An	
MAISON	P	4090204032Z				
POUR INFORMATION						
Rappel du taux global d'imposition de 2000 ¹³ : 18,61%						
Montant de votre impôt						568

VALEUR LOCATIVE BRUTE

Sa revalorisation est décidée par le gouvernement et votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances. Pour 2002, la valeur locative brute est majorée de 1 % environ.

ABATTEMENT POUR PERSONNE A CHARGE

Toute personne à charge du foyer, membre de la famille ou autre, donne droit à une réduction de 10 % pour les deux premières, de 15 % à partir de la troisième. Cette réduction est calculée à partir de la valeur locative moyenne des habitations de la commune ou du département

BASE NETTE D'IMPOSITION

Elle est obtenue en retranchant de la valeur locative brute, les abattements éventuels. Multipliée par le taux d'imposition, cette base permet de déterminer le montant de votre impôt.

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux en 2002..

PART DE L'ETAT Frais de gestion des dossiers.

TAXE D'HABITATION : CALCUL

La valeur locative brute de l'habitation est corrigée par les abattements en fonction de la situation familiale du contribuable (nombre de personnes à charge). Ces abattements de 10, 15 ou 20 % sont calculés à partir de la valeur locative moyenne des habitations de la commune et du département. La valeur locative corrigée constitue la base nette d'imposition à laquelle sont appliqués les taux d'imposition :

- de la Commune : 13,04 %
- du Département : 6,1 %

L'addition des deux cotisations donne au final la valeur globale de la taxe d'habitation payée par le contribuable.

Le produit de la taxe d'habitation est réparti entre la commune (66 %), le département (29,8 %) et l'état (4,2 %).

TAXE FONCIERE : CALCUL

Le calcul de la taxe foncière s'effectue suivant les mêmes mécanismes. Le contribuable ne bénéficie cependant d'aucun abattement pour charges de famille. A contrario, la base nette d'imposition est égale à 50 % (propriété bâtie) ou 80 % (propriété non bâtie) de la valeur locative des biens.

Les taux d'imposition appliqués par chacune des collectivités sont :

- pour la commune : 23,50 %
- pour le département : 9,94 %
- pour la région : 0,867 %

Le produit de la taxe foncière est réparti entre la commune (60,7 %), le département (25,7 %), la région (2,2 %) et l'état (11,4 %).

EVOLUTION DES TAXES

D'une année à l'autre, taxe d'habitation et taxe foncière évoluent sous l'effet de deux mécanismes :

- le vote du budget des collectivités territoriales,
- le relèvement des tarifs du mètre carré .

Vote du budget des collectivités territoriales : Au mois de mars de chaque année, le Conseil Municipal, le Conseil Général et le Conseil Régional, lors du vote du budget primitif de la collectivité territoriale, décide de relever, de maintenir ou de diminuer les taux d'imposition en fonction de l'état des comptes.

C'est ainsi qu'en 2002, Saint-Germain-Laval et la région Ile de France ont décidé de ne pas bouger leur taux d'imposition tandis que le Conseil général augmentait le sien de près de 10 % pour faire face notamment à la mise en place de l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées).

Relèvement du tarif au mètre carré : Ce relèvement est périodiquement décidé par les services fiscaux pour tenir compte de l'inflation. C'est ainsi qu'en 2002, ce tarif a été augmenté de 1,1 %.

Au total, en 2002, le contribuable de Saint-Germain-Laval, dont la situation familiale n'a pas changé et dont la maison n'a subi aucune modification verra sa taxe d'habitation augmenter de 3,35 % et sa taxe foncière de 3,41 %

TAXE D'ORDURES MENAGERES

Pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, Saint-Germain-Laval a adhéré à un syndicat intercommunal, le SIRMOTOM, qui rassemble plus de 40 communes.

Le syndicat dresse annuellement le bilan comptable des dépenses liées à son activité et les répartit, par commune, au prorata de son nombre d'habitants. C'est ainsi que pour 2002, la quote-part de Saint-Germain-Laval s'élève à 268 682,93 euros.

Cette somme, qui doit être payée par l'ensemble des habitants de la commune est communiquée au comptable du trésor qui la répartit entre les différents contribuables.

A l'inverse de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, pour lesquelles des exonérations, des dégrèvements et allègements existent en fonction de la situation familiale et du montant des revenus, la taxe d'ordures ménagères est payée par tous les contribuables, quelle que soit leur condition.

La valeur locative brute de l'habitation sert de base au calcul de cette taxe. Abattue de 50 %, elle est multipliée par le taux d'imposition pour obtenir la cotisation exigée. En d'autres termes, plus la maison est confortable et plus le montant réclamé par l'administration fiscale est élevé. Plus la maison est modeste et plus le montant est faible.

Pour fixer les idées, et en fonction de ce mode de calcul, le contribuable le moins taxé de Saint-Germain-Laval règle cette année 74 euros tandis que le plus taxé s'acquitte de 715 euros. Les habitants de Saint Pierre, comme ceux de Nanon paient en moyenne autour de 280 euros ; ceux de Courbeton s'acquittent de 230 euros et ceux du Bourg autour de 400 euros.

VIE ASSOCIATIVE

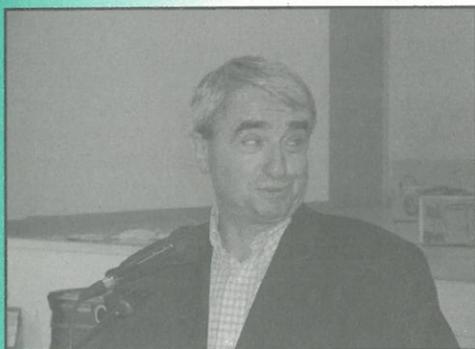
RENCONTRE DES ASSOCIATIONS

A l'initiative de Mme le Maire et du conseil municipal, le vendredi 20 septembre à la salle de L'Orée de la Bassée, a eu lieu la première rencontre des 22 sections associatives de notre commune.



Mme le maire se félicita de l'équilibre et l'union du « sportif et du culturel ». Elle invita aussi les nombreux jeunes désirant trouver une occupation à rejoindre les rangs associatifs. A cette occasion, Mr FLE Jean-Claude, Président du comité olympique départemental, auquel nous adressons nos plus vifs remerciements, pour sa présence ce jour-là, malgré un emploi du temps surchargé, remit quelques médailles aux divers membres des 22 sections associatives. Je tiens à rappeler que ces récompenses étaient purement symboliques, le but recherché étant surtout de nous RENCONTRER et de remercier à notre façon tous les membres méritants pour leur dévouement ou action au sein de ces sections dirigées souvent par des bénévoles. Nous remercions aussi l' Atelier d'Arts Plastiques, dirigée par Mme Maraval, qui nous a permis d'organiser cette première rencontre lors de leur exposition annuelle.

*Jean-Claude MARTINEZ
Maire-Adjoint chargé des Associations*



REMISE DES MAILLOTS « VETRA »

Ce dimanche 17 novembre 2002 a vu au stade de PONTVILLE à ST GERMAIN LA VAL, la remise des nouveaux maillots floqués « VETRA » au club ESL FOOTBALL, par notre sponsor M. BRUZZO patron de la VETRA.

Les joueurs du club, des jeunes aux seniors, seront « habillés » de neuf pour toutes les rencontres de l'année 2002 /2003 et honoreront ce maillot de la meilleure façon possible, notamment en gagnant les rencontres et bien sur en gardant le « FAIR PLAY » les caractérisant.

La mairie, représentée par M. Jean-Claude MARTINEZ maire adjoint chargé des sports et M Michel HUSSON, maire adjoint chargé de la communication, s'associe au club ESL FOOTBALL, dont Mr ZUCCARO Michel est l'actif président, pour remercier Mr BRUZZO Benito le sponsor Officiel du club depuis de nombreuses années.

Un « pot » amical termina cette manifestation dans une ambiance chaleureuse.

Jean Claude MARTINEZ.



KARATE DO SHOTOKAN

Les quelques 80 adhérents se sont retrouvés cette saison 2002/2003 et c'est avec plaisir que les anciens ont retrouvé le chemin du « hombu dojo », le dojo central.

Les nouveaux ont vite pris les bonnes habitudes en acceptant la rigueur, la discipline, le travail, les trois paramètres incontournables de notre professeur.

Les compétitions ont déjà repris. Bientôt les poussins, pupilles se retrouveront à Champagne aussi.

Le grand stage de Senseï KANAZAWA Hirokazû, 10ème DAN venu spécialement du Japon a eu lieu ce dimanche 17 novembre. Plus de 250 pratiquants étaient au rendez-vous. Toujours impressionnant cet homme de 71 ans, toujours frais comme à 20 ans !

Résultat de la compétition « combats » à CHAMPAGNE sur SEINE le 27 Octobre 2002

Compétition benjamins, benjamines :

- 2ème Virginie DENIZARD, benjamine
- 3ème Adrien DICHARA

Toutes les félicitations de la Présidente et de son bureau ainsi que du prof !!

RENSEIGNEMENTS

**Self-défense féminine et masculine, cours de Karaté Jitsu, cours de Karatédo :
06 13 47 77 21 et 01 64 31 33 40.**

CESAL JUDO

En juin dernier, a eu lieu l'Assemblée Générale du CESAL JUDO. A cette occasion, Monsieur Olivier PIERDET, Président du club, dressait le bilan de la saison dernière qui se terminait mieux qu'elle n'avait commencé. Il a adressé tous ses remerciements à :

- La CMCAS de Melun qui continue de nous faire vivre par ses subventions
- Monsieur CASSAIGNE et aux membres du bureau directeur du CESAL pour leurs actions et en particulier pour l'achat de nouveaux tapis
- La municipalité,
- Tous ceux qui ont contribué à la bonne marche du club et qui nous ont aidé à continuer la tâche entreprise par Joël GAUTHIER, depuis de nombreuses années.

Les membres du bureau ont été réélus :

Président :	Olivier PIERDET
Vice-Président :	Patrice LEGAY
Secrétaire :	Catherine BORDE
Secrétaire-adjointe :	Anny BISSON
Trésorier :	François MENETRIER
Un membre nous a rejoints :	Marcelino CUCALON

Les cours, dispensés par Thierry PIGNOUX, diplômé d'état, ont repris depuis le 13 septembre dernier au Dojo de Courbeton à Saint-Germain-Laval. Ceux-ci ont lieu les mardi et vendredi soir de 17h30 à 21h30 selon l'âge et le niveau des judokas. Le jeudi soir, ont lieu aussi du renforcement musculaire et la préparation des katas pour certains.

Une compétition était prévue le 17 novembre au dojo pour les poussins et benjamins. Nous essaierons d'organiser un challenge plus tard dans la saison. Le stage « judo-ski » à Praloup aura lieu normalement pendant les vacances de Février. Les catégories concernées sont celles à partir des minimales deuxième année.

La saison s'annonce assez chargée pour tous, petits et grands.

Fin septembre, le club comptait 95 adhérents. Depuis d'autres judokas sont venus nous rejoindre. Alors, si tu en as envie, tu peux le faire à tout moment. Tu seras toujours le bienvenu. !

Le judo, c'est l'école de la vie.

*Pour le Bureau,
Catherine BORDE*

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
Olivier PIERDET 01 64 70 22 37
Catherine BORDE 01 64 32 12 44
Thierry PIGNOUX 06 03 90 01 03



ESL COUTURE

Le bureau et les couturières du club de Couture de l'ESL remercient vivement toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de leur rendre visite les samedi 7 et dimanche 8 décembre 2002 lors du traditionnel marché de Noël.

Autour du vin chaud et au milieu d'un parterre de magnifiques idées cadeaux pour toutes les occasions, les visiteurs ont pu admirer les travaux sortis en droite ligne des mains de fée des adhérentes du club.

Si vous êtes attirées par cette activité manuelle, n'hésitez pas à nous rejoindre en contactant :

- Mme Husson Marinette, Présidente au 01 64 70 07 66
 - Mme Musy Jacqueline, Animatrice au 01 64 32 53 53
- ou rendez-vous à l' Atelier de couture, rue des Pins, près du gymnase de Courbeton
- Jours et heures :
- Lundi : de 14h à 21h30 sans interruption
 - Mardi : de 14h à 18h
 - Mercredi : de 18 h à 21h30
 - Jeudi : de 14h à 18h

La Présidente : Mme Husson



ECOLE DE DANSE

L'Association de l'Ecole de Danse de Saint Germain Laval a eu le plaisir de vous présenter son spectacle de fin d'année, le 1er juin 2002, intitulé « Histoire de Odin », orchestré par Elyse MOULIN LEGRAND., Professeur de Danse.



même que la création de cette jeune association a été conduite par des personnes motivées et désireuses de voir s'épanouir une école de Danse pour le plaisir de s'initier ou de confirmer des talents pour les plus jeunes et pour les adultes.



Les lourdes démarches administratives entreprises par les membres du bureau, à savoir par Madame GAILLARD Muriel, Présidente, Madame ARVOIS Patricia, Secrétaire et Madame NAVE Dominique, Trésorière, ont été l'aboutissement d'efforts et d'investissements personnels.

Mais n'oublions pas que les danseuses ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour progresser dans cette discipline mais également pour vous permettre de vous offrir un magnifique spectacle.

L'organisation de cette représentation, poursuivie par la nouvelle Présidente, Béatrice LEROY, ne s'est pas fait sans la présence de bénévoles. Notons d'abord les mamans quasi présentes, les danseuses adultes et leurs époux (vente de programmes, contrôle sécurité, buvette....) mais également par l'incroyable participation de Monsieur Bruno CROUILLEBOIS qui malgré des contraintes techniques, s'est investi pour rendre une harmonie musicale et une synchronisation d'éclairage.

Remercions également le dévouement de l'équipe municipale qui a su dans la mesure du possible nous apporter un soutien technique.

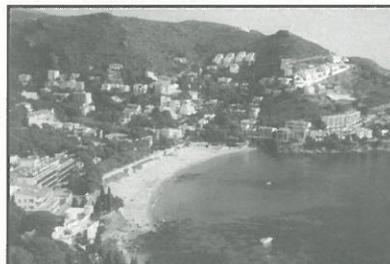
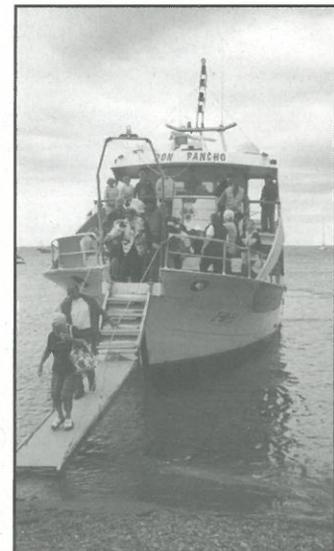
Nous espérons que vous aurez apprécié la prestation de nos danseuses dans leur magnifique costume, imaginé par Elyse MOULIN LEGRAND et confectionné par les parents.

*La Présidente
Mme Leroy*



CLUB DE LOISIRS DE « L'AGE D'OR » DE SAINT GERMAIN LAVAL

Souvenir de la semaine en « COSTA BRAVA » du 17 au 28 octobre 2002



Séjour très agréable pour une cinquantaine de personnes à ROSAS



Les prochaines sorties :

- le 12 décembre 2002 : **Marché de Noël à REIMS**
- les 14 et 15 décembre 2002 : **Marché de Noël à STRASBOURG**
- LE 6 février 2003 : **RELAIS du MIEL**

ASSEMBLEE GENERALE : le 18 janvier 2003 autour de la Galette des Rois.

Mariage de 2 membres du Club

Le 27 juillet 2002, Madame RODOT, membre et Monsieur RODOT, assesseur du club « Age d'Or » se sont mariés après 14 ans de réflexion.

Pour ce jour de joie parmi les invités, le Club était grandement représenté et au nom de tous les adhérents le Président a remis des cadeaux. Tout d'abord une invitation pour le couple 2 jours au Marché de Noël en Alsace en fin d'année organisé par le Club offert par tous les membres, plus les bagages pour bien voyager. Monsieur et Madame RODOT furent très touchés.

Les personnes qui désirent s'investir peuvent écrire à :
M. le Président du Club « Age d'Or »
Mairie de St Germain Laval 77130
Pour tous renseignements à ce sujet téléphoner au : 01.60.96.25.02

Si vous avez au minimum 50 ans vous pouvez faire partie du Club en souscrivant comme adhérent pour :10 Euros par an (assurance comprise) renseignements au : 01.60.96.25.02.



*Responsable
information : Rose-Marie BAR
Responsable Communication : Gérard MARTIN*





VIE SCOLAIRE

NOUVEAUX JEUX DE COURS à l'ÉCOLE MATERNELLE

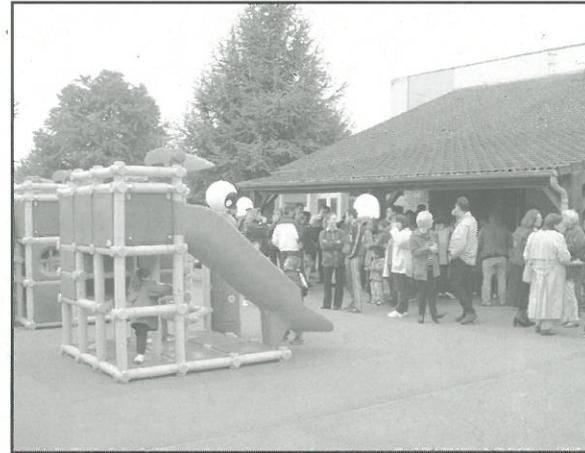
L'ensemble du personnel de l'école maternelle, par la voix de Mme Husson, directrice de l'école, renouvelle tous ses remerciements pour l'attention que l'équipe municipale a bien voulu porter au bien-être des enfants en installant les jeux de cours qui sont très utilisés et très appréciés.

Mme Husson

INAUGURATION EN IMAGES



La Municipalité de SAINT GERMAIN LAVAL a mis en place de nouveaux jeux dans l'école maternelle au mois d'octobre : les jeux « P'TIT LUDO ». Ces jeux originaux, en matière plastique très résistante, sont conçus pour être parfaitement adaptés aux besoins des enfants de 2 à 6 ans.



La société spécialisée LUDOPARC S.A a été chargée par la commune d'effectuer tous les trimestres le contrôle technique de ces jeux et leur lavage complet, ainsi que le changement régulier des pièces abîmées ou détériorées. De cette façon, les enfants disposeront de jeux propres et sûrs en permanence, conformes aux normes de sécurité en vigueur.

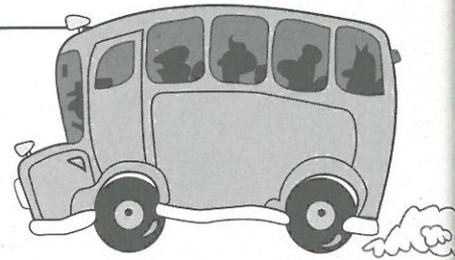
Enfin, chaque structure de jeu P'TIT LUDO sera intervertie avec une école de la ville de Montereau une fois par an : ainsi, les enfants découvriront chaque année un nouveau thème de jeu, de nouvelles aventures !



Je souhaite à vos enfants beaucoup de bonheur et de découvertes avec ces jeux en toute sécurité.

Marie-Claude de SAINT LOUP





LES ELEVES DE L'ECOLE DU PETIT BUISSON EN VISITE

VERDUN

Le 4 novembre 2002, les élèves de l'École du Petit Buisson se sont rendus à VERDUN et ont découvert les sites de la grande guerre.

Ils ont réalisé des livres pour rendre compte de leur sortie.



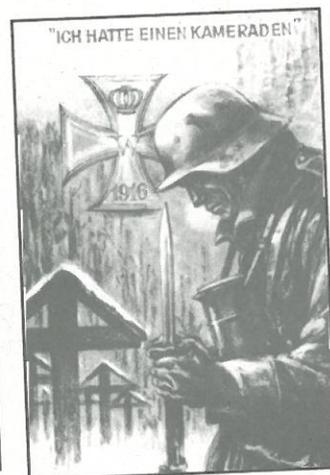
L'ami

*L'ami est celui qui comprend
Sans avoir besoin de paroles.
D'un seul regard il nous console
De nos chagrins petits ou grands.*

*L'ami est chaleur et lumière
Il est la flamme et le flambeau
La source qui devient rivière
L'âme sœur le frère jumeau.*

*Il est autre et pourtant nous-même
Notre reflet et notre écho
Dans le miroir d'un seul poème
Dans le secret du jardin clos.*

Pierrette Sartin



*L'amitié est un bien précieux quelque soit la couleur, la nationalité et la religion.
Apprenons à la préserver.*

Les élèves de CM de l'école du Petit Buisson.

LE C.F.A.



Les élèves de CM1/CM2



Les élèves de CE1/CE2

A l'occasion de la semaine du goût qui se déroulait du 14 au 19 octobre, nous sommes allés au CFA de Saint Germain Laval. Les cuisiniers avaient préparé des plats que nous avons goûtés. Ensuite, nous avons coché des cases pour indiquer si le produit était salé, sucré, amer ou acide.

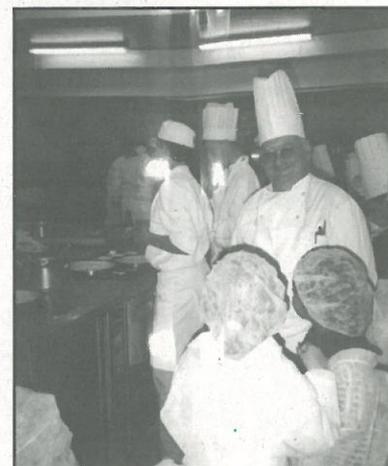
Au menu :

Le pain d'endives, la salade d'endives, le pruneau au bacon, le potage à l'oseille, la gougère, la fougasse, le pain aux amandes caramélisées, la tartelette au citron et la chouquette.

Puis nous avons revêtu une blouse et une toque ou une charlotte pour visiter les laboratoires en respectant l'hygiène :

- Laboratoire de pâtisserie où les apprentis réalisaient des roses en pâte d'amande.
- Laboratoire de boulangerie où les apprentis réalisaient des pains spéciaux.
- Laboratoire de boucherie, de charcuterie et de traiteur.

A la fin de la visite, nous avons reçu le diplôme du petit marmiton ainsi que des surprises : chouquettes, livres.





LOISIRS ET CULTURE

HISTOIRE DE NOËL, NOËL EN HISTOIRE



D'où vient Noël ?

Le mot : il semblerait que le mot Noël vienne du latin Dies Natalis (jour de la naissance du Christ). Mais il pourrait aussi venir de nouvel, nouveau, nouvê, noué (en patois) rappelant qu'autrefois, la nouvelle année commençait au solstice d'hiver... ou (à propos de solstice) du nom gaulois novo (nouveau) et celte hel (soleil).

La fête : c'est au IV^e siècle (en 354) que l'Église institua la célébration de la naissance du Christ, par la Nativité. Elle choisit la date du 25 décembre pour rivaliser et remplacer une fête païenne qui célébrait à cette date-là, le Sol Invictus du culte de Mithra*. (En raison de la popularité de ce dieu, en 274 l'empereur romain Aurélien avait déclaré son culte, religion d'état et fixé sa fête au 25 décembre).

Initialement, la célébration de Noël se résumait à la messe de la Nativité car, comme le disait un théologien « nous célébrons ce jour, non pour honorer le soleil comme les païens mais pour honorer le créateur du soleil ».

Noël est ainsi devenu la fête solennelle de la naissance de Jésus-Christ dans toutes les Églises chrétiennes. Au fil du temps, la piété des fidèles en a fait la fête chrétienne la plus populaire. Et Noël est aussi devenu la fête de l'enfance, celle de la famille. C'est une fête communautaire qui réunit croyants et non-croyants.

Qui est donc le Père Noël ?

* Autrefois, il y avait un vieux bonhomme qui gâtait les enfants méritants le jour de sa fête, le 6 décembre. Il s'appelait Saint Nicolas. Et il se trouve qu'il était représenté avec une longue barbe blanche et un costume rouge ou des habits épiscopaux. Ça rappelle quelqu'un ça, non ?

* Malgré la réforme protestante du XVI^e siècle qui supprima la fête de St Nicolas dans des pays d'Europe, les Hollandais gardèrent leur Sinter Klaas et sa distribution de jouets. Mieux ! Quand certains émigrèrent aux États-Unis (XVII^e siècle) ils répandirent la coutume de Sinter Klaas qui devint vite « Santa Claus » en américain... Et comme justement les américains appellent leur Father Christmas, Santa Claus!...

* Là-dessus, voilà que le 23 décembre 1823, paraissait dans le journal américain « Sentinel » un poème de Clément Clarke Moore qui eut un très gros succès au point de devenir une légende et d'être traduit dans le monde entier : A Visit From St. Nicholas. On y parle d'une sorte de lutin généreux qui distribue dans les cheminées (tiens, tiens...) des jouets pour les enfants. Il voyage dans une carriole tirée dans les airs par 8 rennes (tiens, tiens !...) répondant aux noms de Blitzen, Dasher, Dancer, Comet, Cupid, Donder, Prancer et Vixen.

* Et pour compléter le tout, en 1863, un dessinateur américain du nom de Thomas Nast dessina pour le « Harper's Illustrated Weekly », puis pendant près de 30 ans un Santa Claus ventru et jovial, à la barbe blanche et assisté de ses rennes. En 1885, il dessina son parcours qui va du Pôle Nord aux États Unis.

Sa résidence était officiellement établie...

... ce qui fut confirmé un an après par l'écrivain George P. Webster qui précisait que sa manufacture de jouets ainsi que sa maison « étaient cachées dans la glace et la neige du pôle Nord ». Mais... Mais il n'était pas encore en habit rouge !

* Il fallut attendre 1931... et Coca Cola ! La firme américaine a eu le génie de demander à Haddon Simblon, de dessiner ce vieux bonhomme (dont la renommée grandissait là-bas) en train de boire du Coca pour reprendre des forces pendant sa distribution de jouets. Ainsi les enfants seraient incités à en boire durant l'hiver. Le dessinateur l'habilla aux couleurs de la célèbre bouteille de Coca-Cola : rouge et blanc. Ce nouveau look et la renommée que lui valut la pub, firent du vieux bon-



homme le maître planétaire de la nuit magique, le Père Noël. Il y eut bien quelques mouvements de protestation de la part des catholiques contre cette envahissante popularité, la nuit du 24 au 25 décembre étant à l'origine celle de l'Enfant Jésus (qui lui aussi distribue des cadeaux). Certaines manifestations d'hostilité allèrent même jusqu'à brûler l'effigie du Père Noël, mais tout rentra dans l'ordre au fil du temps.

Quant à l'équipage du Père Noël, ses rennes et son traîneau, certains pensent qu'il indique une origine Scandinave, et plus particulièrement norvégienne.

La signification de Noël



C'est la fête solennelle de la naissance de Jésus-Christ. Noël est célébré le 25 décembre dans toutes les Églises chrétiennes depuis le IV^e siècle. Noël est aussi la fête de l'enfance et celle de la famille.

La fête de Noël n'est donc pas, à proprement parler, l'anniversaire de la naissance de Jésus, dont on ignore la date, mais la célébration du Seigneur venant dans le monde. Mais la piété des fidèles s'est attachée plus volontiers à la lettre des récits évangéliques de la naissance de Jésus et a fait de Noël la plus populaire des fêtes chrétiennes : de Bethléem, où les pèlerins se rendaient, dans la nuit, à la grotte de la Nativité, la coutume s'est répandue en Occident de célébrer une première messe à minuit (la liturgie romaine connaît une deuxième messe à l'aurore et une troisième dans la journée).



Le Moyen Âge a imaginé, dans les églises, des représentations de la grotte (crèches vivantes, à la manière des «mystères» de l'époque, ou statuettes qui sont à l'origine des célèbres santons de Provence). L'Église a accepté cette expression de la joie et de la piété des fidèles, tout en rappelant que le «mystère» de Noël doit s'éclairer à la lumière de Pâques. On appelle «temps de Noël» la période qui va du 25 décembre au dimanche après l'Épiphanie.

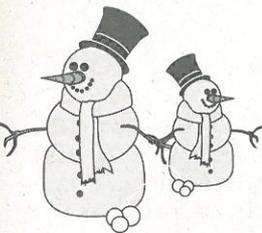
La crèche et la grotte



La crèche (cripia en latin) est un ancien nom qui signifie une mangeoire remplie de paille qu'on installait dans les étables. Couramment, elle signifie la mangeoire de l'étable à Bethléem. Elle signifie aussi les statuettes et les décors qui figurent la Nativité.

Légende... ou peut-être histoire. Elle dit qu'en 1223, trois ans avant sa mort, saint François d'Assise imagina une crèche et l'installa pour Noël dans une grotte en Italie, dans le village de Greccio, près d'Assise.

Les deux plus anciennes représentations connues de la Nativité datent du IV^e siècle. A partir du XI^e siècle, une représentation de la Nativité était interprétée par des comédiens au cours de la célébration liturgique, ce qui la rendait plus présente aux yeux des fidèles. Mais ces représentations ayant souvent dégénéré en festivités non religieuses furent supprimées en 1548.



En France, la coutume de faire une crèche s'était développée vers le XIV^e siècle, mais elle subit une secousse pendant la Révolution qui interdit la représentation de scènes religieuses. Ceci a peut-être favorisé le développement au XVIII^e siècle des crèches dans les demeures familiales.

Au XVII^e siècle, apparut en Italie puis dans d'autres pays, une nouvelle représentation de la Nativité : les crèches spectacles (appelées aussi parlantes, pasto-



rales ou bisontines). Elles étaient constituées de statuettes colorées et de jeux scéniques populaires donnés devant les crèches. Ces crèches étaient mécaniques. Au début du XIXe siècle, les crèches de marionnettes se répandirent et développèrent des spectacles où les prouesses de la machinerie et les situations fantaisistes primaient sur le religieux.

Les crèches napolitaines (qui comportaient plusieurs niveaux) présentaient la nativité, l'Annonce aux bergers et des scènes de caravanseraïl avec auberges, marchés, animaux et musiciens. Elles donnèrent des chefs-d'œuvre avec des personnages richement ornés et d'un grand raffinement, qui étaient réservés aux classes aisées.

Et c'est au XIXe siècle qu'apparurent les fameuses «crèches provençales» avec leurs ravissants petits santons (du patois «santoun» qui signifie «petit saint»).

La grotte de Bethléem, dès le II^e siècle, devint un lieu de pèlerinage et de culte, et c'est en vain que l'empereur Hadrien tenta d'en détourner les pèlerins. Origène rapporte qu'au III^e siècle, on montrait aux pèlerins non seulement la grotte, mais aussi la mangeoire (crèche) qui aurait servi de berceau à l'Enfant Jésus. La plupart de ces lieux furent aménagés en édifices de culte au temps de Constantin.

Les crèches pastorales

A partir du XII^e siècle apparurent les crèches spectacles. Ce sont des crèches publiques dont les statuettes étaient actionnées mécaniquement. Elles se sont appelées selon le genre, l'époque ou la région : crèches publiques, crèches parlantes, crèches pastorales ou bisontines.

La crèche pastorale : Les recueils de Noël s'étaient multipliés à la fin du XVI^e siècle. On y trouvait, à côté des chants de Noël, des petites scènes faisant dialoguer plusieurs personnages, et dans lesquelles les bergers avaient un rôle important. On les appelait des pastorales. Là se trouve certainement l'origine des crèches pastorales qui détrônèrent les crèches de théâtre populaire. Les artisans de la ville ou de la campagne étaient représentés, évoluant dans leur décor naturel. La plus célèbre a été écrite en 1844 en langue provençale par Antoine Maurel ; elle est encore jouée aujourd'hui.

La crèche bisontine : C'est une crèche de marionnettes qui a pris son essor en France, peu avant la Révolution. A cette époque, un marionnettiste de Besançon eut l'idée d'ajouter à ses personnages traditionnels de la crèche, des personnages types de la société locale ; ce qui donna au spectacle un caractère de critique sociale. Ce genre de crèche fut interdit pendant la Révolution. La crèche bisontine perdit progressivement son caractère de critique pour devenir un spectacle pour enfants à la fin du XIX^e siècle. En 1865, l'Abbé Bailly fixa le texte qui était transmis oralement. La crèche bisontine est toujours jouée de nos jours.

Le premier sapin de Noël

* Déjà à l'époque des Celtes, il était question d'un arbre au 24 décembre, le jour qu'ils considéraient comme la renaissance du Soleil. Etant donné qu'ils avaient coutume d'associer un arbre à chaque mois lunaire, ils avaient dédié l'épicéa (qui était «l'arbre de l'enfantement») à ce jour-là.

* Il y a aussi une histoire avec un moine Allemand de la fin du VII^e siècle, et la légende qui s'ensuivit :

Saint Boniface (né en 680) était un moine évangéliste qui voulait convaincre des druides germaniques des environs de Geismar, que le chêne n'était pas un arbre sacré. Il en fit donc abattre un. «En tombant, l'arbre écrasa tout ce qui se trouvait sur son passage à l'exception d'un jeune sapin». A partir de là, c'est la légende qui entre en jeu. D'après elle, saint Boniface aurait fait de ce pur hasard un miracle, et comme il était en train de prêcher la Nativité, il en profita pour déclarer : «Désormais, nous appellerons cet arbre, l'arbre de l'Enfant Jésus.»

C'est ainsi que depuis, on planta en Allemagne de jeunes sapins pour célébrer la naissance du Christ. * Au XI^e siècle, pendant l'Avent, les fidèles avaient coutume de présenter des scènes appelées Mystères, dont celle du Paradis. Et souvent, un sapin garni de pommes rouges y symbolisait l'arbre du Paradis. On dit que certains allèrent jusqu'à installer un vrai sapin. Mais mention d'un «arbre de Noël» ne fut faite pour la première fois qu'en 1521 ; c'était en Alsace.

Le sapin décoré, lui, ne fut mentionné pour la première fois qu'en 1605 ; c'était en Allemagne. Son introduction en France (à la cour) aurait eu lieu en 1837, par la princesse Hélène de Mecklembourg après son mariage avec le duc d'Orléans. ...Toutefois... des rumeurs parlent d'un sapin qui aurait été installé à Versailles en 1738...

Quoi qu'il en soit, la coutume ne se développa véritablement qu'au milieu du XIXe siècle, début du XXe.

Le Sapin illuminé :



Les sapins de Noël n'ont pas toujours été décorés, et encore moins illuminés. Mais comme il faut un commencement à tout, les illuminations ont fini par rentrer dans les coutumes.

D'abord avec des petites bougies. Ça remonte au XVI ou XVIIe siècle. A ce sujet on raconte que...

Alors qu'il rentrait chez lui un soir d'hiver, le théologien Allemand Martin Luther* réfléchissait au sermon qu'il devait prononcer le lendemain. C'est alors qu'il fut frappé par la beauté de l'éclat des étoiles qui brillaient à travers les sapins. Il trouva le tableau si joli qu'il voulut le reproduire chez lui, à l'intention de sa famille. Pour cela il dressa un arbre et installa des chandelles sur les branches.

Est-ce le point de départ de la coutume des bougies dans les sapins ?

Toujours est-il que cette tradition ne commença à se développer vraiment qu'à la fin du XVIIIe siècle, voire même le début du XIXe d'abord en Allemagne puis dans les pays slaves de l'Europe de l'Est. Pour les faire tenir, on se débrouillait comme on pouvait : cire, épingles, puis arrivèrent des minis bougeoirs à pince (en 1890) et des petites lanternes (à partir de 1902).

Ensuite avec la fée électricité est passée pour la première fois à New York - c'était en 1882. Edward Johnson (l'associé de Thomas Edison) installa une guirlande de 80 petites ampoules électriques. L'histoire dit qu'il les avait lui-même conçues. En 1896, le Québec illuminait son premier sapin de Noël, à Westmount.

En 1912, c'était au tour de Boston (USA). Les grands magasins sautèrent sur cette lumineuse occasion pour attirer la clientèle. Le succès était si grand qu'en 1890 avait démarré une production de guirlandes électriques.

En tout cas, les risques d'incendie qui avaient été importants sous le règne des bougies, s'en sont trouvés très diminués. Ce qui augmenta la durée de vie des sapins de Noël dans les demeures... on les installa bien avant le 24 et on les garda plus longtemps.

*Martin Luther (1483-1546) était moine augustin. Docteur en théologie, il est considéré comme le point de départ de la Réforme, le mouvement religieux qui a donné naissance en Europe aux Eglises protestantes.

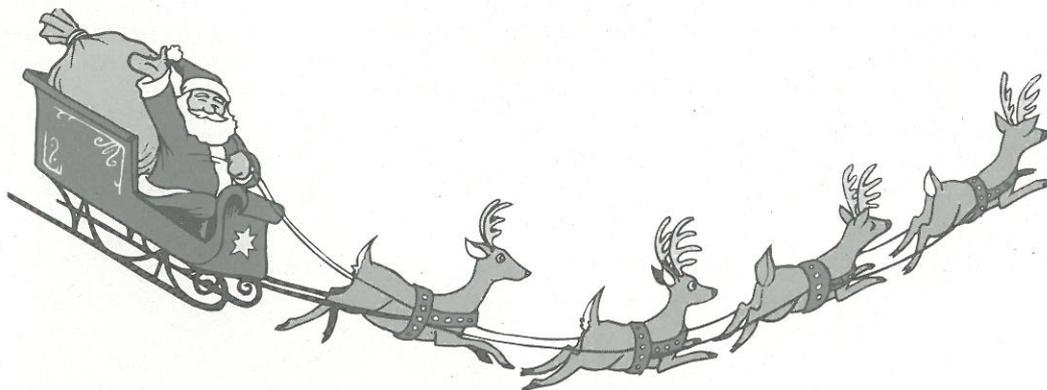


Pourquoi une bûche de Noël ?

La bûche est le gâteau qui est servi traditionnellement à Noël, mais d'où vient cette tradition ?

Il y a bien longtemps... les Celtes fêtaient le solstice d'hiver (fête de Yule). C'était si important pour eux, qu'à cette occasion ils faisaient brûler une bûche en symbole du soleil renaissant. En quelque sorte, c'était une façon pour eux de l'encourager et de lui redonner de l'énergie.

Dans la tradition chrétienne, la bûche qu'on mettait à brûler dans l'âtre à Noël, devait rappeler «que Jésus de Galilée était né dans une étable glaciale et n'avait pour se réchauffer que le souffle d'un âne et d'un bœuf».



Quelque soit la tradition, la bûche devait être grosse et coupée dans un vieux hêtre, un ormeau, un chêne ou un arbre fruitier (essentiellement prunier ou cerisier).

Dans les provinces françaises, on lui donnait un nom :

- en Bretagne : kef Nedeleg
- en Bourgogne : suche
- en Franche-Comté : tronche
- en Loir-et-Cher : tréfoir, tréfou
- en Provence : Calignaou (en bois d'olivier).

Bûche et superstitions d'antan

De très ancienne tradition (fête Celte du solstice et tradition chrétienne) la bûche mise dans l'âtre à la veillée de Noël, attirait inmanquablement de nombreuses superstitions.

En voici quelques-unes parmi les plus courantes qui ont circulé autrefois en France.

* En Franche-Comté, la bûche devait se consumer toute la durée de la messe de minuit si on voulait que la maison soit protégée du tonnerre

* En Provence, c'était tout un cérémonial. Il fallait d'abord la déposer devant la porte de la maison. Puis le plus jeune et le plus vieux de la famille buvaient 3 fois du vin en offrande, et prononçaient quelques phrases rituelles. La bûche était ensuite posée dans l'âtre. Pour la conserver jusqu'à l'année suivante, on l'éteignait à la fin de la veillée. Coupée dans du bois d'olivier (le calignaou) cette bûche, même incandescente, ne brûlait pas le linge ; on pouvait donc mettre les charbons rouges sur une nappe sans aucun dommage.

* En Saône-et-Loire, on laissait un homme armé d'un fusil auprès d'elle pendant la messe de minuit car si un démon l'éteignait, la maison était menacée d'un grand malheur.

* Dans la Vienne et en Lorraine, elle devait durer 3 jours - ni plus, ni moins !

* Ailleurs, on promenait la bûche dans le jardin pour éloigner les insectes, ou bien il ne fallait pas s'asseoir dessus au risque d'attraper des furoncles au derrière. Quand ce n'est pas les charbons de la bûche qui guérissaient toutes les maladies, c'étaient les cendres qui étaient dotées des plus grandes vertus : elles éloignaient les accidents de toutes sortes (à condition de les envelopper dans un linge blanc). Si on les posait sur le toit, elles refoulaient les sorciers. On les mélangeait aussi aux graines des prochaines récoltes ou au breuvage des animaux pour qu'ils ne tombent pas malade. Au pied des arbres fruitiers, elles devaient faire merveille pour avoir des fruits abondants. Dans le grenier, elles chassaient les rats.

Le célèbre baiser sous le gui

Le gui est symbole de l'immortalité - peut-être parce qu'il reste vert. Pour les druides (prêtres Celtes), c'était le remède universel, la plante sacrée ; ils croyaient qu'il poussait sur les chênes grâce à une main divine. Sa floraison a lieu en hiver... ça tombe bien pour Noël ! Quand les druides le brûlaient en hommage aux divinités, ils en distribuaient aux assistants qui le suspendaient à leur cou en guise de protection, ou à l'entrée de leur maison...

Ainsi, quand ils accueillaient des invités, ils les embrassaient dessous pour leur porter bonheur.

Mais quand l'Eglise installa Noël à la place de la fête païenne du Sol Invictis (au I^{er} siècle), le gui fut évincé pour cause de lien avec ce rite païen. Et c'est le houx qui fut imposé à la place. Croyez-vous que la tradition fut stoppée pour ça ? Pas du tout ! On s'embrasse toujours sous le gui porte-bonheur à Noël !

Au gui l'an neuf ! Selon la tradition, c'est ce que criaient les gens quand le chef des druides coupait le gui avec sa serpe en or. Il le recueillait dans un drap blanc en prenant bien soin qu'il ne touche pas terre et le trempait dans l'eau lustrale.

Bien entendu une liste impressionnante de superstitions a fait cortège au gui à travers les époques.

Les santons

* Ces petites figurines en terre peinte sont apparues au XVIII^e siècle chez un artisan de la Provence. Puis, en 1798, Louis Lagnel eut l'idée de faire des moules en plâtre pour les fabriquer, ce qui permit une production bien plus importante (notamment pour les foires aux santons).

* Le plastique, le plomb et le plâtre sont proscrits de la fabrication - les vrais santons sont faits en argile locale (Marseille ou Aubagne) qui est de couleur rouge. Jusqu'en 1945, c'est l'argile crue séchée à l'air libre qui fut utilisée. Puis on utilisa de l'argile cuite en raison de sa meilleure résistance.

* Le métier de santonnier se transmet souvent de père en fils, et depuis 1803, Marseille est la capitale santonnaire. Un concours du meilleur ouvrier de France est institué depuis 1924.

* Au fil du temps de nouveaux sujets se sont ajoutés à ceux de la Nativité. Tout un peuple de personnages non bibliques apparaît autour de Jésus : ce sont les personnages du petit peuple de Marseille. À l'exception de la Vierge, de Saint Joseph et des rois mages, les santons portent le costume du pays marseillais.



Les premières boules

Les toutes premières décorations étaient constituées de fruits (pommes, oranges...) auxquels on ajoutait des petits motifs en papier et des hosties non consacrées. Les boules multicolores d'aujourd'hui ne rappellent-elles pas les fruits des premières décorations ?

En tout cas, il paraît... qu'à la suite d'une mauvaise récolte de pommes en Alsace un verrier de Strasbourg eut l'idée de les remplacer par des boules de verre ! L'idée plut tellement qu'un artisanat se développa. Dans les années 1830, à Lauscha (Allemagne) on produisait des «kugels» (boules de verre) qui étaient destinées à protéger la maison des mauvais esprits.

Au milieu du XIXe siècle, ce sont les boules de Lorraine et de Bohême qui furent les plus appréciées. Elles étaient en verre soufflé et peintes à la main.

Quant aux friandises (bonbons, confiseries, fruits secs...) elles ne mirent pas longtemps pour faire leur entrée dans les décorations.



Les Rois mages et les bergers

Ils seraient venus adorer l'enfant Jésus dans sa crèche à Bethléem.

Les rois mages. Ils sont mi-réels, mi-légendaires ; l'Évangile de Saint Luc ne parle pas d'eux mais uniquement des bergers, alors que l'Évangile de Matthieu parle d'eux mais pas des bergers.

Dans la tradition, ils symbolisent le pouvoir et la richesse. Ce sont des rois. Ils sont 3 (Balthazar, Gaspard, Melchior). Ils sont porteurs de cadeaux et un somptueux cortège suit chacun d'eux.

- Balthazar est vêtu en rouge et tient une urne remplie d'or
- Gaspard est vêtu en bleu et il tient un ciboire qui contient de l'encens
- Melchior est vêtu en vert et il tient un coffret contenant de la myrrhe.

Les bergers. Ils vivaient dans les champs et la nuit, gardaient leur troupeau. Ils symbolisent les humbles.

C'est l'Épiphanie qui commémore l'Annonce de la naissance du Christ aux rois mages.



Chants de Noël

* Les premiers chants furent liturgiques : cantiques écrits en latin qui est la langue de l'Église. Le plus ancien du monde est peut-être celui que chantaient les martyrs en Italie et qui aurait été composé par saint Ambroise, alors évêque de Milan. Mais les premières pistes remontent plutôt au XVIe siècle.

* Les pastorales de Noël datent du XVIII-XIXe siècle, époque des célèbres :

- Il est né le Divin Enfant (anonyme du XIXe siècle) - Les Anges dans nos Campagnes (du XIXe siècle, attribué à Wilfrid Moreau de Poitiers) - Douce nuit (Silent Night) (Stille Nacht) composé en Décembre 1818 (juste quelques heures avant la messe de minuit paraît-il). La rumeur dit que l'orgue étant tombé en panne, on fit venir en toute hâte l'instituteur et organiste du village voisin (Franz Gruber) qui inventa un air et le joua à la guitare. L'année suivante, le cantique fut interprété en chorale pour Noël. Depuis, il est repris dans le monde entier. Les

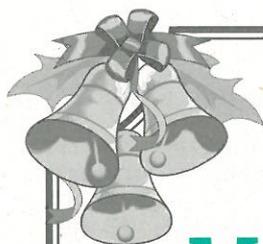


paroles sont de Josef Mohr, prêtre à l'église Saint-Nicolas d'Obendorf (près de Salzbourg en Autriche) - Mon beau sapin (chant allemand «O Tannenbaum») - il date de 1824. Auteur : Anschütz (de Leipzig). Le réveillon des Allemands débute traditionnellement par ce chant. - Vive le vent (adaptation française de «Jingle Bells», chant américain du XIXe siècle, de John Pierpont).

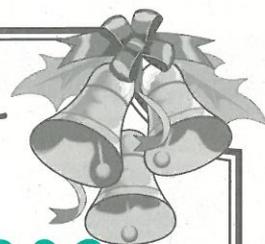
De l'Avent à la Nativité

L'année liturgique (règle fixant le déroulement des actes du culte chrétien) commence à la fin du mois de novembre par la commémoration de l'attente du Messie - c'est le temps de l'Avent (du latin Adventus ou arrivée, avènement). Et c'est pendant l'Avent que l'Eglise se prépare à la Nativité. Cette période correspond aux 4 semaines qui précèdent Noël. Elle débute selon l'année, en novembre ou en décembre et doit comprendre 4 dimanches (ou 6 pour certains théologiens) qui symbolisent les quatre (ou six millénaires) précédant la venue du Messie. C'est un temps de pénitence. D'ailleurs, au cours des premiers siècles, on jeûnait 3 jours par semaine. Au VIIe siècle, un jeûne de 40 jours était de rigueur à partir de la saint Martin (le 11 novembre).

Michel Husson



COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-GERMAIN-LAVAL
VOUS PROPOSE



Mercredi 31 Décembre 2002

à partir de 20 h 30

SALLE DES FÊTES L'ORÉE DE LA BASSÉE

DINER SPECTACLE
«Paris by Night»

*pour la nuit
de la Saint-Sylvestre*

Renseignements et réservations
en mairie de Saint-Germain-Laval
01 64 32 10 62

Parking surveillé



INFORMATIONS UTILES

MAIRIE : Standard 01 64 32 10 62 - Fax 01 64 32 90 69

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h et 14h à 18h
Mardi, Mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Jeudi de 14h à 17h30 (fermé au public le matin)

POMPIERS :	18	Cathéchèse :	01 64 32 01 48
SAMU :	15	Madame Cottini	
POLICE :	17		
Police de Proximité :	01 64 70 44 90	HOPITAL de Montereau :	01 64 31 64 31
Lieutenant Cécile Barthold		CLINIQUE « Seine et Yonne » :	01 64 31 61 00
		SOS (Soins Infirmiers) :	01 64 32 12 82
Ecole Maternelle « Les Mûriers » :	01 64 32 78 25	Centre Anti-Poison :	01 42 05 63 29
Ecole élémentaire de Courbeton :	01 64 32 09 87	Pharmacie de Garde :	01 60 57 20 40
Ecole élémentaire du Petit Buisson :	01 64 32 20 46	(Commissariat après 21h)	
		Médecin de Garde :	01 60 96 30 30
Collège Paul Eluard :	01 64 32 24 23	(après 20h, 12h le samedi, dimanche et jours fériés)	
Collège Pierre de Montereau	01 64 32 06 07	Gare SNCF de Montereau :	01 64 32 87 83
Collège André Malraux	01 64 70 59 30	TAXIS – Gare de Montereau :	01 64 32 06 64
Lycée Polyvalent André Malraux :	01 64 70 71 71	Office de Tourisme de Montereau :	01 64 32 07 76
		Cinéma Montereau Ciné Point.com :	01 40 30 20 10 # 477
CCAS :	01 64 32 67 52	Cars INTERVAL/SYONNE :	01 64 70 31 15
CCAS : Permanence du mardi :	01 64 32 60 51	Gendarmerie Nationale:	01 64 32 45 24
Centre de Loisirs Nathalie :	01 64 70 08 38		
Stade de Pontville :	01 64 31 44 41	G.D.F. (dépannage 24h/24) :	01 60 96 36 31
MEDECIN :	01 64 32 04 70	E.D.F. (dépannage 24h/24) :	0 810 33 33 77
Madame POGER		Lyonnaise des Eaux (dépannage) :	0 810 88 58 85
PHARMACIE:	01 64 32 35 36	Déchetterie :	01 60 57 00 52
Madame MICHEL		Sous-Préfecture de Seine et Marne :	01 60 58 57 77
INFIRMIERES :	01 64 70 24 73	A.N.P.E :	01 60 73 56 90
(Cabinet Centre Commercial)		ASSEDIC :	0 802 377 377
Equipe d'animation pastorale :	01 64 70 03 29	Mission Locale pour l'Emploi :	01 60 57 21 07
Madame Horsin			

Ensemble pour la réussite des enfants de Courbeton :

Ont été élues :

M^{me} Laurence Horsin
M^{me} Dominique Van Doorn
M^{me} Martine Dhainaut
M^{me} Muriel Gaillard
M^{me} Nathalie Rodio
M^{me} Patricia Arvois
M^{me} Asha Seegoolam.

Résultat des élections

Nombre d'inscrits : 155
Nombre de votants : 101
Nuls : 18
Suffrages exprimés : 83

Nous vous remercions de votre participation à l' Election
des représentants de parents d'élèves aux Conseils de Classe
de Courbeton.

Le Bureau 2002 de la FCPE :

M^{me} Laurence Horsin présidente
M^{me} Martine Dhainaut secrétaire
M^{me} Asha Seegoolam trésorière.

M. et Mme BLONDELOT Michel
HORTICULTEURS



Ouvert tous les jours et le dimanche matin
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Gardeloup
Tél. : 01 64 32 20 48



S.A. MAGNIN SASDELLI :

Route du Petit-Fossard - Esmans - B.P. 31 - 77871 Montereau Cedex
Téléphone 01 64 32 06 53 - Fax : 01 60 96 17 59



"Question de Caractère"
*atelier de peinture décorative et de techniques
d'embellissement du mobilier et des objets*

Centre Commercial de Saint-Germain-Laval

Horaires d'ouverture

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h30 - 19h00
*Le matin sur rendez-vous uniquement * (06 82 31 35 46)
Samedi : 9h30 - 12h30 et 14h30 - 18h30 - Fermé le Dimanche et le Lundi
Entrée libre



Une société de **VINCI** 

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE ILE-DE-FRANCE

AGENCE DE SEINE ET MARNE SUD 124, ROUTE DE MONTEREAU 77130 CANNES-ECLUSE
TÉL. 01 64 32 88 77 - TÉLÉCOPIE 01 60 96 36 39 - e-mail : p-caudin@ejl.fr

COTRAPAV **Offre de Services**
- DEVIS GRATUITS -

AMENAGEMENTS URBAINS - ESPACES VERTS

Bordures et caniveaux (béton, pierres naturelles granit, grès etc.)
Pavage (béton, pierres naturelles granite, grès, etc.)
Dallage (béton, pierres naturelles granit, grès, etc.)
Béton de surface (désactivé, balayage, imprimé, taloché, etc.)

MACONNERIE GENERALE

Murs de clôture (parpaings, béton coulé en place, pierres naturelles, etc.)
Extension de maisons individuelles (gros œuvre)
Aménagements intérieurs (cloisons, doublage, carrelage, etc.)

COPATRAV - Construction Travaux Pavage

99, rue Péreire - 78100 Saint-Germain en Laye - Tél./Fax : 01 64 32 41 87